Nations Unies S/PV.6805



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6805e séance

Jeudi 12 juillet 2012, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Holguín Cuéllar	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70)

Note verbale datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/511)

12-41660 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70)

Note verbale datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/511)

La Présidente (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Burundi, du Canada, du Chili, de la Croatie, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, du Libéria, du Luxembourg, de la Malaisie, du Mexique, du Népal, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la Sierra Leone, du Soudan, du Soudan du Sud, de la Suède, de la Suisse et de la Tunisie, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Eugène-Richard Gasana, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Abulkalam Abdul Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Bangladesh, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Joachim von Amsberg, Vice-Président de la Banque mondiale et Responsable de réseau, chargé de la Politique opérationnelle et des services aux pays, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/70, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/511, qui contient une note verbale datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je me félicite de la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'initiative prise par la Colombie de convoquer ce débat opportun, et je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Colombie de prendre le temps de présider cette séance.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que la transition du conflit à une paix et un développement durables pose des défis et revêt un caractère multidimensionnel. Les mandats du Conseil de sécurité ont une portée de plus en plus large. Nos missions sur le terrain accomplissent désormais des tâches plus variées que jamais. Nous intégrons de plus en plus les diverses activités déployées sous la bannière de l'ONU, et nous avons commencé à comprendre que nous ne réussirons que si nous travaillons en partenariat étroit avec d'autres parties prenantes internationales clefs, à l'appui des priorités que le pays a faites siennes.

La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été créés en 2005 pour renforcer les efforts en cours sur le terrain dans les pays touchés par un conflit. Les orientations et l'efficacité de ces organes continuent néanmoins de soulever des questions. Deux années après l'examen contrasté du dispositif de consolidation de la paix, nous voyons des signes attestant que ce dispositif commence à parvenir à maturité et qu'il fait une différence. C'est particulièrement le cas lorsque la Commission de consolidation de la paix, le Fonds et le Bureau d'appui se renforcent mutuellement et travaillent en partenariat avec les représentants de l'ONU sur le terrain.

Au Libéria, par exemple, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds ont travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de l'ONU sur le terrain pour renforcer les activités en cours sur le terrain dans les domaines de la sécurité et de la réforme de la justice. Cet engagement collectif aide actuellement à créer le premier

de cinq centres régionaux pour la justice et la sécurité; ils sont des éléments cruciaux de notre stratégie de transition pour la Mission de l'ONU et le Libéria.

En Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix appuient les efforts déployés pour renforcer la démocratie. Sur une période de cinq ans, ce travail a évolué, passant du renforcement des institutions étatiques, grâce à la création des commissions de lutte contre la corruption et des droits de l'homme, à l'autonomisation des acteurs non étatiques.

En Guinée, après plus de 50 années de domination militaire, le pays s'achemine vers la démocratie et nous sommes favorables à l'étape indispensable qui consiste à effectuer un recensement militaire et à fournir un programme de retraite à plus de 4 000 militaires.

Mais, il reste de toute évidence beaucoup à faire. Je voudrais mettre en exergue les trois domaines dans lesquels nous pouvons renforcer l'impact de nos instruments de consolidation de la paix.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit faire davantage pour tirer parti de sa composition unique et de sa capacité collective de mobiliser des ressources. Grâce à des messages distincts qui complèteraient ceux des autres instruments, la Commission peut renforcer les efforts des parties prenantes nationales, des États Membres et du système des Nations Unie au Siège et sur le terrain.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix doit continuer de mettre l'accent sur la consolidation de la paix à long terme. La contribution de la Commission peut s'avérer particulièrement précieuse pour galvaniser l'engagement international au-delà de la durée de vie limitée des missions des Nations Unies sur le terrain.

Troisièmement, la Commission pourrait avoir un impact significatif hors du cadre des missions, ce qui permettrait aux autorités nationales et aux coordonnateurs résidents de bénéficier de l'appui intergouvernemental que peut mobiliser la Commission. Pour que celle-ci développe pleinement son potentiel, le Conseil de sécurité doit dire plus clairement quel type de conseils il attend de la Commission dans le cadre de ses délibérations et de la définition des mandats. Cela permettrait d'aider les départements et les acteurs des Nations Unies sur le terrain à coordonner leur action avec celle de la Commission et de réduire le risque de doubles emplois.

L'ONU est déterminée à tirer le meilleur parti du potentiel de la Commission de consolidation de la paix et du dispositif de consolidation de la paix dans son ensemble. Avec l'aide du Bureau d'appui et en synergie avec les principales entités opérationnelles, l'impact de la Commission sur le terrain peut encore être amplifié. L'ONU s'efforce également d'améliorer sa coopération avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous sommes par ailleurs déterminés à appuyer le nouveau modèle de partenariat entre les pays fragiles et touchés par un conflit et leurs partenaires de développement, comme cela avait été envisagé l'année dernière par les pays du Groupe g7+ et leurs partenaires dans le « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles.

Néanmoins, nous avons besoin de l'appui des États Membres, notamment en ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds a prouvé qu'il était un instrument de financement venu à son heure et souple lorsque les besoins en matière de consolidation de la paix sont les plus pressants et que peu d'autres ressources sont disponibles pour financer les premières interventions après un conflit.

Comme je l'ai souligné dans le plan d'action de mon second mandat, l'appui aux nations en transition est une priorité absolue de l'ONU ainsi qu'une occasion pour la présente génération. Nous avons beaucoup à faire. Cependant, si la famille des Nations Unies, les États Membres et l'ensemble du système multilatéral déploient des efforts communs pour appuyer les stratégies nationales, nous pouvons avoir un impact largement supérieur à celui de n'importe quelle entité qui agirait par ses seuls moyens. C'est ce que nous devons aux peuples que nous servons. Nous attendons avec impatience d'approfondir cette collaboration.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Gasana.

M. Gasana (*parle en anglais*) : Je suis heureux de présenter le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70).

Nous avons parcouru un long chemin pour prendre conscience de la nécessité de compléter impérativement les efforts déployés dans les domaines du rétablissement de la paix et du maintien de la paix par une vision à long terme de la paix durable. Aujourd'hui, nous savons que la consolidation de la paix est davantage qu'un ensemble d'activités et de tâches à confier, entreprendre et examiner. La consolidation de la paix est plutôt un état

d'esprit – une culture d'action politique, de planification, de financement et de mise en œuvre d'activités dans les situations d'après conflit. Aujourd'hui, nous savons que l'expression consolidation de la paix est utilisée pour décrire le continuum qui englobe tous les efforts visant à jeter les bases du développement durable ainsi que de sociétés et d'institutions solides. Aujourd'hui, nous disposons d'une plate-forme qui pourrait aider l'ONU et la communauté internationale à élaborer cette vision à long terme de la paix et à maintenir l'attention sur les priorités fondamentales. Aujourd'hui, nous avons la Commission de consolidation de la paix, dont nous n'avons pas encore exploité le plein potentiel.

Au cours de la période considérée, qui fait l'objet de l'examen d'aujourd'hui, la Commission a répondu à la demande de conseils et d'appui de la République de Guinée, qui est ainsi devenue le sixième pays à être inscrit à l'ordre du jour de la Commission. La décision prise par la Commission de répondre favorablement à la demande de conseils de la Guinée a marqué une nouvelle étape dans son évolution. C'est un pays qui ne sort pas d'un conflit armé, n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil et n'accueille aucune mission officielle. En Guinée, la Commission est prête à relever un nouveau défi pour aider le pays, qui traverse une phase de transition politique et socioéconomique cruciale.

Dans les cinq autres pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission – Burundi, Guinée-Bissau, Libéria, République centrafricaine, et Sierra Leone –, celle-ci continue d'appuyer chacun de ces pays au fil des étapes que franchissent les processus de consolidation de la paix et des problèmes qu'ils rencontrent.

La période considérée englobe également les efforts initiaux déployés par la Commission pour donner suite à la résolution 1947 (2010) concernant le résultat de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Au début de l'année, la Commission a adopté une feuille de route concernant les mesures à prendre, qui représente un cadre de mise en œuvre en vue de donner suite aux recommandations formulées dans l'examen, en mettant davantage l'accent sur l'efficacité de l'action de la Commission sur le terrain.

Je ne vais mentionner que trois éléments qui figurent dans le rapport annuel dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Premièrement, le rapport souligne les activités entreprises par les nombreuses formations de la Commission pour communiquer et engager des échanges avec un certain nombre d'acteurs essentiels dans le cadre onusien et à l'extérieur. Compte tenu de la complexité des problèmes dans le domaine de la consolidation de la paix et compte tenu de la multiplicité des acteurs, on ne saurait trop insister sur la nécessité de favoriser la cohérence et d'établir des partenariats. La création et le renforcement de partenariats avec des acteurs compétents a été qualifiée de domaine clef dans lequel la Commission peut avoir un impact positif. À cet égard, la Commission a consacré la majorité de ses efforts et de son temps à établir des contacts avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Dans le cas particulier de la Banque africaine de développement, la période considérée a vu jeter les bases d'un partenariat profond et diversifié qui promet d'aligner l'action de la Commission et de la Banque dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Deuxièmement, la Commission a un potentiel énorme en matière de promotion des connaissances et de partage d'expériences. À cette fin, le Gouvernement rwandais, en collaboration avec la Commission et la Banque africaine de développement, a accueilli une réunion de haut niveau sur le thème « Consolidation de la paix après un conflit : l'expérience du Rwanda », qui s'est tenue à Kigali les 8 et 9 novembre 2011. Cet événement a constitué un effort novateur de la part de la Commission et doit servir de plate-forme pour promouvoir le partage d'expériences entre les six pays inscrits à son ordre du jour et les autres pays qui ont entrepris des processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Il est véritablement nécessaire d'alimenter ce type de coopération entre les pays du Sud. La Commission de consolidation de la paix est la mieux placée pour devenir le socle d'une telle coopération.

Troisièmement, la Commission a continué de donner priorité à la nécessité de renforcer son interaction avec les organes principaux de l'ONU et son rôle consultatif vis-à-vis d'eux. Les exposés des Présidents des formations pays du Conseil de sécurité sont devenus systématiques avant que le Conseil ne procède à un examen périodique des situations dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et des mandats qui les concernent. L'année 2011 a également vu l'introduction par le Conseil d'échanges informels concernant la situation dans certains pays.

L'examen de 2010 a mis en particulier l'accent sur la possibilité de développer un lien dynamique entre la Commission et le Conseil. Quatorze des 15 membres du Conseil de sécurité sont actuellement membres de la

Commission au sein de ses nombreuses formations. Cette composition offre une interface naturelle qui facilite un échange plus proactif et régulier entre le Conseil et la Commission. Je voudrais reprendre à mon compte la remarque du Secrétaire général s'agissant de la nécessité d'une plus grande clarté de la part du Conseil sur des domaines spécifiques où les conseils de la Commission de consolidation de la paix pourraient être recherchés.

Au cours de la période considérée, nous avons assisté également au développement continu de relations avec le Conseil économique et social. L'événement spécial organisé de façon conjointe sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays qui sortent d'un conflit a témoigné du rôle croissant de sensibilisation joué par la Commission en faveur d'une approche intégrée vis-à-vis de la consolidation de la paix, en mettant notamment l'accent qui s'impose sur la dimension socioéconomique de la consolidation de la paix.

Il faut donner davantage de moyens à la Commission afin qu'elle devienne une plateforme centrale de l'ONU pour soutenir les pays qui sortent d'un conflit et qui aspirent à un engagement durable alors qu'ils s'acquittent de la tâche complexe consistant à renforcer leurs capacités nationales et leurs institutions. Le défi auquel est confrontée la Commission dans la pleine réalisation de son potentiel consiste cependant à veiller à ce que le travail qu'elle déploie en faveur de ces pays bénéficie d'un engagement politique élevé de la part des États Membres et des hauts fonctionnaires de l'ONU. Il s'agit là de notre responsabilité commune, et nous devons l'assumer avec un engagement sans faille.

Comme l'ont noté les cofacilitateurs du rapport d'examen de 2010, « l'examen constituera un rappel à la réalité et suscitera une réelle volonté collective pour ce qui est de gérer la consolidation de la paix de manière plus globale et décisive » (S/2011/41, par. 107). J'espère que le débat d'aujourd'hui nous fera progresser davantage vers la réalisation du plein potentiel de la Commission.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gasana de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Momen.

M. Momen (*parle en anglais*) : En un peu plus de six ans, la Commission de consolidation de la paix, avec l'appui précieux du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a contribué à mettre l'accent sur les défis complexes de la consolidation de la paix après les conflits. Comme le Secrétaire général l'a noté à juste titre, il faut encore réaliser pleinement son potentiel, mais ce dispositif a commencé à montrer ce dont il est capable. L'examen de 2010 a effectivement contribué au renouvellement de notre engagement de renforcer ce dispositif et veiller à la pleine réalisation de son potentiel.

Tout d'abord, je tiens à souligner le rôle constructif joué par les Présidents des différentes formations de la PBC. S'appuyant sur les enseignements tirés de leur travail avec les pays à l'ordre du jour et sur le terrain, leurs contributions ont été extrêmement précieuses.

Comme l'indiquent le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2012/70) et le document de réflexion élaboré par la présidence pour le présent débat (S/2012/511), il convient de mieux comprendre la nature et la portée du rôle de la Commission. Face à des attentes et à des défis divers, la Commission bénéficiera certainement d'une expression commune de son véritable potentiel et de ses limites. Nous devons pleinement saisir l'occasion que nous offre ce débat. Je vais par conséquent être très franc.

En tant qu'organe intergouvernemental censé répondre aux besoins spécifiques des pays qui sortent d'un conflit, la PBC a été conçue en tenant compte de la nécessité impérieuse de concrétiser l'engagement de toute une série d'acteurs mondiaux pertinents. Parmi ces acteurs figurent ses propres membres, issus de la composition des trois organes principaux ainsi que de grands contributeurs pour l'ONU au plan financier, en troupes et en police. Ils englobent également des donateurs institutionnels et des acteurs régionaux. Cette composition unique laisse penser que la Commission pourrait mobiliser les capacités politiques, financières et techniques de ses États Membres et des partenaires institutionnels pour appuyer les objectifs nationaux de consolidation de la paix dans les pays à son ordre du jour.

Contrairement à ses attentes, l'engagement de la Commission a été trop souvent défini par les efforts individuels accomplis par le leadership des formations pays et, rarement, par quelques membres concernés. Le plein potentiel pour la mise en place de cette plateforme unique, composée des acteurs les plus influents sur le plan mondial, n'a malheureusement pas été exploité. Ce constat mérite réflexion.

Parallèlement et en dépit de ces difficultés, la Commission de consolidation de la paix a pu montrer des exemples de son vaste potentiel dans le domaine de l'accompagnement et de la sensibilisation politiques. Pour ne citer que quelques exemples, elle a su conférer une légitimité aux efforts sérieux déployés au niveau national

et de l'ONU pour instaurer la confiance entre les acteurs politiques dans le cas de la Sierra Leone en 2009, gérer les tensions entourant le processus électoral au Burundi en 2010, appuyer le renforcement des capacités nationales pour la police et l'état de droit au Libéria en 2011, appuyer le secteur de la sécurité en Guinée, ce qui a permis notamment d'achever le plus grand projet de départ à la retraite des militaires dans l'histoire du pays à la fin de 2011 et apporter une aide efficace pour le premier tour des élections présidentielles en Guinée-Bissau, en mars dernier.

Le partenariat avec les institutions financières internationales est aussi un domaine où la Commission a fait la preuve de son potentiel. L'achèvement récent des nouvelles stratégies pour la réduction de la pauvreté au Burundi et en République centrafricaine a permis de renforcer le partenariat entre l'ONU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et d'intégrer les priorités de consolidation de la paix dans la planification et les programmes socioéconomiques des deux pays. Dans le cas de la Guinée-Bissau, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont appuyé un allégement significatif de la dette, ce qui a permis de générer un cercle économique vertueux dans le pays. Pour ce qui est de la Guinée, la Banque mondiale participe avec le Gouvernement et d'autres partenaires dans la consolidation de la paix au lancement d'un projet de filets de sécurité sociale efficaces qui permettront la création d'emplois pour 24 000 jeunes et femmes.

La réunion de haut niveau, tenue l'année dernière à Kigali, a démontré la capacité de la Commission de faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire pour la définition de priorités importantes en matière de consolidation de la paix, telles que l'aide et la coordination des donateurs, la réconciliation nationale, la réintégration, la création d'emplois, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice.

Il est difficile d'imaginer comment la communauté internationale et l'ONU pourront utiliser ce potentiel faute d'un engagement politique de chaque Gouvernement, et du système des Nations Unies dans son ensemble, pour que les efforts de la Commission soient couronnés de succès. L'ONU et les autres partenaires doivent considérer la Commission comme une occasion et une source d'appui, et non comme un concurrent ou un facteur supplémentaire de bureaucratie

Par ailleurs, la Commission doit aussi consentir beaucoup d'efforts pour renforcer sa stature et sa valeur ajoutée. Nous devons continuer à améliorer et adapter les instruments de la Commission et ses formes d'engagement afin qu'elle réponde aux besoins et aux exigences au niveau du pays, renforcer les liens entre l'ONU et d'autres acteurs clefs au Siège et sur le terrain, définir des approches concrètes pour faciliter la mobilisation des ressources, et mettre en place des moyens d'évaluer les progrès en matière de consolidation de la paix. Dans la réalisation de ces objectifs, la Commission doit pouvoir compter sur l'appui continu et croissant du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres acteurs pertinents au sein de l'ONU ainsi que d'acteurs extérieurs à l'ONU engagés dans le processus de consolidation de la paix.

Il est important que ce débat sur le potentiel et les limites de la Commission de consolidation de la paix se déroule sous les auspices du Conseil de sécurité, en tant qu'une des deux institutions parentes de la Commission, avec l'Assemblée générale. Sachant que le Conseil de sécurité est confronté à un nombre toujours croissant de situations, la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle utile pour alléger la charge de travail du Conseil en se chargeant de situations qui ne figurent pas à son programme de travail immédiat. Nous nous réjouissons donc de connaître les idées et suggestions innovantes que nous feront les membres du Conseil. Entre-temps, je voudrais faire part de plusieurs observations préliminaires qui ont été suggérées par le groupe des Présidents et pourraient servir de cadre au renforcement et au développement de ces relations.

Premièrement, les relations entre le Conseil de sécurité et les formations pays devraient être intensifiées et institutionnalisées. Ces liens pourraient se manifester surtout lorsque le Conseil procède à l'établissement ou au renouvellement du mandat concernant un pays à l'ordre du jour de la Commission. Dans les résolutions du Conseil pourraient également figurer des demandes spécifiques de conseil à la Commission s'agissant des domaines prioritaires identifiés avec le pays concerné. Cela aiderait le Conseil à bénéficier d'une analyse mieux centrée de questions portant sur les liens entre la sécurité et le développement socioéconomique, sur la fédération des principaux acteurs autour des priorités nationales, sur les possibilités d'interaction avec les initiatives mondiales pertinentes, et sur l'état des partenariats entre l'ONU et les autres acteurs concernés dans le pays en question.

Deuxièmement, je partage l'opinion du Secrétaire général que la Commission de consolidation de la paix aurait avantage à clarifier la répartition des rôles et responsabilités avec les hauts responsables de l'ONU sur le terrain. Cela faciliterait la mise en place de relations se renforçant mutuellement, de telle manière que la mise en œuvre des mandats du Conseil se déroulerait le mieux possible et que la cohérence des messages et la collaboration

avec les acteurs nationaux seraient mieux assurées. Nous devons garantir aux hauts responsables de l'ONU sur le terrain que la Commission de consolidation de la paix est résolue à appuyer leur rôle sur place et que leur coopération est essentielle pour le travail de la Commission.

Troisièmement, les conseils de la Commission pourraient avoir le plus de pertinence lorsque le Conseil envisage de modifier la forme de l'engagement des Nations Unies sur le terrain. Ces conseils devraient être fondés sur une évaluation des progrès réalisés dans les initiatives nationales de consolidation de la paix, du niveau de soutien et d'engagement de la communauté internationale, et des ressources spécifiques requises par l'équipe de pays des Nations Unies pour continuer d'appuyer les activités de consolidation de la paix à long terme dans le pays concerné.

Quatrièmement, enfin, il est nécessaire d'instaurer un échange d'informations périodique avec le Conseil sur les possibilités et les risques présentés par chaque pays. Cela aidera le Conseil à identifier les domaines dans lesquels le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent manifester rapidement une adhésion et une cohérence accrues. Les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix apprécient hautement l'occasion qui leur est donnée d'informer officiellement le Conseil sur la situation dans les pays qui les occupent.

Nous nous félicitons que certains présidents du Conseil aient pris l'initiative d'organiser des dialogues interactifs informels sur des questions propres à un pays donné. On devrait envisager d'aller plus loin, notamment en instaurant un recours plus systématique et régulier à ce format informel particulier, par exemple à chaque trimestre. Ces échanges réguliers et constructifs pourraient être extrêmement utiles au Conseil de sécurité en amont de ses visites sur le terrain dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Ces échanges pourraient également être centrés sur des questions thématiques et régionales concernant plus d'une formation pays, par exemple les menaces émergentes telles que la criminalité transnationale organisée.

En outre, un dialogue interactif annuel, à l'occasion de l'examen du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix, pourrait aussi aborder des questions systémiques plus globales et présentant un intérêt pour tous. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces sujets et d'autres suggestions avec tous les membres de la Commission de consolidation de la paix et dans le cadre du dialogue informel prévu.

Il est essentiel que les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ne retombent pas dans le conflit. Nous ne devons donc pas relâcher nos efforts pour renforcer l'impact de la Commission sur le terrain. Dans l'idéal, cet impact doit passer par l'autonomisation des acteurs nationaux, afin qu'ils prennent en main et dirigent le processus de consolidation de la paix. Il faut également s'assurer que l'ONU et les autres acteurs principaux soient bien placés pour soutenir cette initiative. La Commission de consolidation de la paix s'efforcera de générer de l'espoir et de faciliter les efforts des dirigeants nationaux visant à instaurer une paix et une sécurité durables.

Notre objectif est également de donner à tous les acteurs nationaux concernés une occasion équitable de construire des sociétés et des institutions résilientes. Cet objectif est indéniablement commun au Conseil de sécurité et à les autres Membres de l'Organisation. Il ne pourra cependant être atteint que si nous parvenons à susciter la volonté et la détermination politiques nécessaires.

Pour conclure, je nous engage donc tous à considérer le présent débat comme l'occasion de réaffirmer notre engagement à faire passer au tout premier plan les besoins et les aspirations des populations des pays affectés par un conflit ou qui en sortent. Je rappelle qu'aucun pays fragile, à revenu faible et sortant d'un conflit n'a encore atteint un seul objectif du Millénaire pour le développement. Nous avons néanmoins des raisons d'espérer car les pays qui ont réussi à endiguer la violence pourraient également enregistrer certaines des avancées les plus rapides en matière de développement. De ce fait, nos engagements doivent être inébranlables et durables et nous devons persévérer. Avec les efforts concertés du Conseil, nous remporterons la victoire.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Momen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. von Amsberg.

M. von Amsberg (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et les Ambassadeurs Momen et Gasana pour leur rôle de chefs de file dans cette entreprise importante. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir invité la Banque mondiale à exposer au Conseil les progrès accomplis dans le renforcement et l'approfondissement du partenariat qui nous unit à l'Organisation des Nations Unies afin de soutenir la consolidation de la paix et le développement dans certains contextes nationaux fragiles.

J'ai le plaisir aujourd'hui de transmettre les souhaits sincères du Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, qui vient à peine de prendre ses fonctions la semaine

dernière. Il attend avec impatience de travailler, dans les semaines et les mois à venir, en étroite coopération avec tous nos partenaires sur les moyens d'approfondir et de renforcer notre collaboration, et notamment sur la manière d'accroître à l'avenir l'efficacité de notre action sur le terrain dans des situations marquées par la fragilité et le conflit.

Au fil des 20 dernières années, nous avons observé des progrès formidables en matière de réduction de la pauvreté mondiale, mais ces progrès ont été inégaux. Les problèmes de conflit, de fragilité et de violence comptent parmi les plus importants obstacles au développement. Les États fragiles et touchés par un conflit sont les plus éloignés d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais simplement faire quelques observations sur la manière dont la Banque mondiale intensifie ses propres efforts pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement dans ces environnements particuliers, évoquer nos partenariats croissants et ajouter quelques observations sur les perspectives d'avenir.

S'agissant de nos propres initiatives ces deux dernières années, lorsque nous préparions le *Rapport sur le développement 2011 : conflit, sécurité et développement*, en étroite collaboration avec l'ONU, nous avons décidé d'accélérer et d'intensifier notre action dans les situations marquées par la fragilité et le conflit. Nous appliquons actuellement les directives de ce document, qui nous a lancé sur une nouvelle voie. Le Nouveau Pacte d'engagement dans les États fragiles, conclu lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan en novembre et décembre 2011 et qui a été adopté par environ 40 pays, intègre certains des mêmes principes régissant des partenariats plus efficaces à l'appui des pays partenaires. Le Nouveau Pacte et le Rapport appellent la communauté internationale à réexaminer la manière dont elle intervient dans des situations marquées par la fragilité et le conflit.

Les défis auxquels sont confrontés les pays fragiles et touchés par un conflit ne pourront être réglés ni rapidement ni par des solutions partielles tant que les institutions qui permettent aux populations de bénéficier de la sécurité, de la justice et de l'emploi feront défaut. L'aide au développement doit soutenir et accompagner les objectifs de paix et d'édification de l'État. À la Banque mondiale, nous procédons à quatre changements majeurs sur la manière dont nous abordons notre travail dans les situations marquées par la fragilité et le conflit.

Premièrement, nous approchons nos stratégies différemment. Les stratégies de pays que nous définissons pour les États fragiles et touchés par un conflit s'attachent désormais à appuyer les objectifs de paix et d'édification de l'État, directement et indirectement, à travers les programmes que nous soutenons.

Deuxièmement, nous finançons différemment. Conjointement avec nos partenaires de l'Association internationale de développement – le fonds de la Banque mondiale pour les pays les plus pauvres – nous élaborons des propositions pour simplifier, ajuster et accélérer la procédure d'allocation des ressources dans des situations fragiles et de conflit. Nous avons également un Fonds pour la consolidation de la paix et des structures étatiques, que nous utilisons comme fonds pilote pour appliquer concrètement les idées formulées dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011 et le « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles. De fait, l'harmonisation des instruments financiers est essentielle afin que nous puissions tous appliquer des approches cohérentes pour travailler dans des situations fragiles ou de conflit. Nous avons donc ouvert un débat sur les moyens de mettre en conformité le Fonds pour la consolidation de la paix et des structures étatiques (Banque mondiale) et le Fonds pour la consolidation de la paix (ONU) et de tirer des enseignements mutuels de l'expérience de l'autre.

Troisièmement, nous fonctionnons différemment. Nous préparons également un ensemble de réformes internes pour pouvoir prendre des risques en étant mieux informés, apporter des réponses plus habiles sur le plan opérationnel dans des situations qui évoluent, fournir un appui plus concret à la mise en œuvre pour nos équipes partenaires, et adopter de nouvelles approches pour évaluer les résultats.

Quatrièmement, nous répartissons nos ressources humaines différemment. Le Groupe g7+ nous a sollicités en disant qu'il avait besoin d'une présence accrue, avec plus de techniciens expérimentés sur le terrain, et en travaillant plus étroitement avec les partenaires de l'ONU et d'autres organisations. En réponse, nous avons créé un nouveau centre à Nairobi, le Centre mondial sur les conflits, la justice et le développement, et nous renforçons la présence de nos effectifs dans plusieurs pays touchés par un conflit.

J'en viens maintenant au partenariat et aux activités que nous menons avec la Commission de consolidation de la paix. Le New Deal et le Groupe g7+ ont appelé à une plus grande appropriation, au niveau national, des

stratégies de développement et de consolidation de la paix et à la fédération des partenaires du développement à l'appui de ces stratégies. Pour atteindre ces objectifs, le dispositif d'aide internationale doit être plus cohérent. Il souffre en effet souvent de divisions et il est trop cloisonné entre développement, sécurité et aide humanitaire et diplomatique. C'est là que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle essentiel en comblant certaines de ces lacunes, comme elle l'a fait par le passé. Les échanges réguliers qui sont encouragés entre l'ONU, ses États Membres et la Banque mondiale ont été également décisifs pour assurer cette cohérence.

La Banque mondiale appuie les travaux de la Commission de consolidation de la paix depuis la création de cet organe, il y a six ans. Elle participe activement à toutes ses formations pays, et nous coordonnons nos efforts respectifs avec efficacité.

Les contributions et directives de la Commission sont utiles à nos équipes de pays. J'estime également encourageant le fait que les formations pays de la Commission s'emploient à renforcer la coordination et la cohérence sur le terrain. Les propositions faites par l'Ambassadeur Momen laissent également envisager des moyens prometteurs de donner plus de poids à la Commission.

Au cours des deux ou trois dernières années, le partenariat établi entre l'ONU et la Banque mondiale a été renforcé au niveau tant des institutions que des pays. Nos équipes coopèrent plus que jamais pour veiller à ce que nos stratégies concordent et que nos activités soient complémentaires. Nous observons des progrès dans toutes les formations pays et dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. L'Ambassadeur Momen a déjà évoqué certaines de ces initiatives conjointes.

En République centrafricaine, nous nous employons, avec l'ancien président belge, à élaborer un programme commun pour appuyer le Gouvernement et les partenaires de développement.

Au Libéria, nous coordonnons notre prochaine stratégie d'aide au pays avec la mise en œuvre du New Deal par le pays et les efforts de la Commission de consolidation de la paix déployés sous la conduite de la présidence suédoise.

Au Burundi, nous travaillons main dans la main avec le président suisse, et aidons ensemble le Gouvernement à organiser une réunion des partenaires cet automne.

En Sierra Leone, le président canadien a aidé tous les partenaires à s'aligner sur le Programme pour le changement, et nous coordonnons nos efforts dans le domaine décisif de la création d'emplois.

En Guinée-Bissau, la Banque mondiale et le président brésilien ont uni leurs efforts pour aider le pays à atteindre le point de décision, en application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

En Guinée, comme l'a indiqué l'Ambassadeur, nous coopérons étroitement avec le Gouvernement et l'Ambassadeur luxembourgeois sur plusieurs questions essentielles, y compris la création d'emplois, et nous étudions les moyens de mener d'autres activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité.

La Banque mondiale et l'ONU, ainsi que l'Union européenne, renforcent également la coordination dans le cadre des évaluations après une crise, ce qu'illustre bien la récente évaluation conjointe au Yémen.

Outre la coopération au niveau national que j'ai mentionnée, nous coopérons sur le plan thématique dans le cadre d'une plate-forme commune pour coordonner la création d'emplois et la coopération dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

Nous nous employons également à améliorer la mise en œuvre sur le terrain. La Banque mondiale et l'ONU mettent la dernière main à un examen de l'important Accord sur les principes fiduciaires, qui facilite l'affectation à une entité de fonds d'affectation spéciale gérés par l'autre, en particulier dans des situations d'après-crise. Cet examen permet d'engager des discussions plus vastes sur la manière dont la Banque mondiale et l'ONU peuvent coopérer pour surmonter des obstacles à la mise en œuvre sur le terrain, y compris par une interopérabilité accrue, des approches communes de la gestion des risques et la mise au point d'instruments pour des opérations communes.

Nous procédons également à un examen conjoint de la coopération ONU-Banque mondiale dans le cadre de l'Accord-cadre de partenariat de 2008 en vue de faire le bilan de cette coopération et de définir les priorités pour l'avenir.

Cela m'amène à mon dernier point : les perspectives d'avenir. Nous devons continuer de renforcer notre partenariat et harmoniser les activités dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, en particulier notre travail relatif aux évaluations des besoins et aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Nous appuyons les recommandations figurant dans le rapport annuel concernant la possibilité d´établir des programmes complémentaires entre l'ONU, la Banque mondiale et d'autres acteurs internationaux dans les domaines où les questions de sécurité, de justice et de développement se rejoignent.

Il sera très utile de relier les recommandations pertinentes contenues dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, l'examen des capacités civiles et les activités en cours de la Commission de consolidation de la paix. En outre, la mise en œuvre du New Deal donne de nouvelles possibilités de renforcer notre coopération. Six États ayant approuvé le New Deal sont également inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Cet organe doit contribuer à garantir la cohérence et la concordance de l'aide internationale sous-tendant la mise en œuvre de ce New Deal.

Pour mieux appuyer la consolidation de la paix, nous devons passer d'approches déterminées en fonction des besoins à l'établissement de priorités. Les objectifs de la consolidation de la paix et des structures étatiques constituent un excellent point de départ pour ce faire, en mettant l'accent sur les questions considérées par les États eux-mêmes comme essentielles pour aller de l'avant. La Commission de consolidation de la paix pourrait servir de cadre d'échanges utiles où envisager des objectifs de consolidation de la paix et des structures étatiques et où il peut être rendu compte des problèmes spécifiques auxquels les pays touchés par un conflit sont confrontés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement après 2015.

Afin d'obtenir des résultats concrets pour les personnes vivant dans des situations fragiles ou de conflits, nous devrons tous déployer des efforts concertés et soutenus. La Banque mondiale est fermement déterminée à mener à bien ce programme et entend travailler en coopération étroite avec tous les partenaires réunis ici.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. von Amsberg de son exposé et salue l'engagement de la Banque mondiale.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de mon pays, la Colombie.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa présence parmi nous et de son exposé. De même, je voudrais mettre en avant les déclarations faites par l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, par le Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, et par le Vice-Président de la Banque mondiale chargé de la politique opérationnelle et des services aux pays, M. Joachim von Amsberg.

Le Sommet mondial de 2005 a marqué une étape décisive lorsque nous avons pris l'engagement de donner un élan à la consolidation de la paix dans des situations d'après-conflit. Au sein de l'Organisation, le rôle de la Commission est de proposer des stratégies de relèvement après un conflit et de fournir des conseils, et de rassembler tous les acteurs concernés dans la mobilisation des ressources. La Colombie accorde une très grande importance aux processus de consolidation de la paix. La consolidation de la paix est une étape essentielle pour que les pays puissent éliminer les causes profondes d'un conflit. Nous espérons que le présent débat contribuera à renforcer la Commission pour atteindre cet objectif.

Notre expérience nous a appris que le renforcement des institutions nationales est essentiel et que les résultats durables sont ceux que le pays concerné s'approprie. La création de capacités locales et nationales et l'appropriation des processus, stratégies et politiques sont des conditions indispensables pour éviter de retomber dans le conflit.

Un processus de consolidation de la paix couronné de succès est le premier pas à faire pour oublier le conflit et l'affrontement du passé et jeter un fondement solide et durable d'un avenir prometteur pour la population. La responsabilité principale d'une consolidation de la paix réussie incombe aux gouvernements et aux agents nationaux concernés, notamment la société civile.

Il ressort clairement du rapport de la Commission (S/2012/70) que les défis posés par la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit exigent un processus d'apprentissage continu, gardant à l'esprit qu'il n'existe pas ni situations identiques ni formule qui puisse être universellement appliquée. Six ans après la création de la Commission de consolidation de la paix, la notion fondamentale du mandat qui lui est confié reste encore nouvelle pour la communauté internationale habituée à penser presque exclusivement en termes de conflits et de leur règlement. Pour le Conseil de sécurité, il est nouveau aussi de passer d'un paradigme axé sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales en application du Chapitre VII de la Charte à une vision qui lui permet de se concentrer sur le renforcement des capacités nationales et sur la promotion des conditions d'un développement durable.

Les Nations Unies savent par expérience que les tâches de maintien de la paix ne sauraient être dissociées des approches d'après conflit. Le renforcement structurel des institutions et de l'architecture qui permet aux États de fonctionner englobe et le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Il est clair que les activités des Casques bleus peuvent constituer la base solide d'une consolidation de la paix rapide.

Il est de toute première importance de renforcer les capacités nationales et de mettre en place les conditions qui permettent aux pays de recouvrer pleinement indépendance et souveraineté, de générer le développement et de promouvoir le bien-être de leurs populations. Les organisations régionales et sous-régionales, de par leur connaissance approfondie des défis auxquels est confronté un pays en plein processus de reconstruction, jouent un rôle important dans ce processus, grâce à leur vision et à leur leadership. À cet égard, il importe de souligner le rôle des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, et celui des banques régionales œuvrant de la même manière en faveur du redressement et de la réconciliation et mettant en place les structures sociales, économiques et financières des pays engagés dans une telle transition.

La Commission a la possibilité de créer des mécanismes et modalités permettant d'identifier les connaissances et les enseignements tirés dans les questions d'assistance technique et, ainsi, de promouvoir la coopération Sud-Sud. De même, elle peut aider les États inscrits à son ordre du jour à renforcer leurs capacités nationales en coordonnant les activités des donateurs et en encourageant la transparence et la responsabilité.

Nous nous félicitons de ce que les formations de chaque pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission aient appliqué des critères souples et réalistes. De tels critères permettent d'agir sur le terrain en fonction des capacités disponibles et fournissent aux institutions en place le temps et l'occasion d'atteindre leurs propres résultats. La Commission et ses formations exigent l'engagement et la participation active de tous leurs membres. Il importe de fixer des objectifs spécifiques, en tant que moyen de réaliser véritablement des progrès et d'obtenir un appui politique.

À cet égard, les visites effectuées par les Présidents des formations sont de précieux instruments, non seulement en tant qu'elles prêtent un appui politique aux pays inscrits à l'ordre du jour, mais aussi en tant que cadre de dialogue entre les différents acteurs nationaux et le système des Nations Unies. Nous pensons donc qu'il faut poursuivre et approfondir le dialogue entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix. Nous prenons bonne note qu'un canal de communication a été établi grâce au rapport du Président de la Commission au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Dans cet esprit, la Colombie organisera un dialogue interactif avec le Conseil de sécurité, la Commission et les pays inscrits à son ordre du jour aux fins d'offrir l'occasion d'échanger des vues d'une manière franche et dynamique, d'analyser ensemble les attentes et les réalisations et de fixer des objectifs réalistes.

Approfondir la consolidation de la paix signifie changer les attitudes traditionnelles et s'adapter aux pays et aux régions qui sont toujours plus autonomes dans le système international. Cette évolution dans l'équilibre des pouvoirs invite à dialoguer et à apporter des solutions politiques à des questions traditionnellement traitées par le biais de sanctions ou d'un affrontement. Des pays comme les nôtres, qui comprennent les difficultés de parvenir à une paix durable, savent que, malgré les obstacles et les défis, nous devons croire que la paix et le développement sont possibles pour les pays en proie à un conflit. Nous savons que le chemin de la consolidation de la paix n'est pas aisé.

Au regard de son expérience et des défis qu'elle a surmontés, et consciente qu'il en reste encore plus à surmonter, la Colombie pense qu'on doit tout faire pour donner espoir à nos populations et leur offrir la possibilité de vivre une vie décente, en oubliant ce que fut le passé. On peut y parvenir par des politiques publiques offrant, entre autres choses, une réparation aux victimes et créant des mécanismes efficaces pour promouvoir le développement socioéconomique au profit des populations les plus vulnérables et les plus durement touchées. Nos sommes convaincus qu'on peut parvenir à une paix durable grâce à un équilibre de politiques qui offrent réparation et qui génèrent un bien-être et une prospérité durables à long terme. Il nous faut nous engager à trouver des politiques qui favorisent le consensus, guérissent les blessures du passé et permettent à la société, en particulier aux nouvelles génération, de reconstruire leurs pays, de créer les opportunités et d'œuvrer en faveur de la réconciliation, de la sécurité et de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame le Ministre Holguín Cuéllar, de présider cet important débat. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur Gasana, l'Ambassadeur Momen et M. von Amsberg de nous montrer la voie avec autorité sur la question de la consolidatoin de la paix.

Nous avons appris à maintes occasions que la fin d'un conflit ne signifie pas nécessairement que la paix est là. Une paix durable doit reposer sur un fondement durable fait d'engagement national, d'un large appui international et d'une expérience tirée des leçons du passé. La Commission de consolidation de la paix a un important rôle à jouer et peut continuer à amplifier sa contribution en ciblant ses efforts, en resserrant la coordination avec les parties prenantes internes et externes et en mettant en avant les meilleures pratiques.

Premièrement, la consolidation de la paix ne peut être couronnée de succès sans appropriation nationale. Cela est indispensable. Gouvernement, société civile et citoyens doivent témoigner d'un engagement constant pour faire en sorte que la communauté internationale réponde à leurs besoins. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à faire participer les communautés affectées à la fixation des priorités en matière de consolidation de la paix et à intégrer les perspectives des jeunes et des femmes, en particulier, qui sont cruciales pour le relèvement d'après conflit.

La récente réunion de la formation Libéria avec un comité de paix local est un exemple du type d'engagement des collectivités à reproduire. Les stratégies de consolidation de la paix doivent faire partie intégrante des plans nationaux, et non pas être un fardeau de plus pour les gouvernements d'après conflit, qui luttent déjà pour gérer des transitions délicates. La Commission de consolidation de la paix peut aider au renforcement des stratégies nationales existantes et assurer un effort ciblé de la part de tous les acteurs. La Commission de consolidation de la paix s'est acquittée efficacement de cette tâche en Sierra Leone en adoptant le programme gouvernemental pour le changement comme base de son engagement dans le pays. Le résultat est que la Commission de consolidation de la paix promeut une vision unique pour l'avenir de la Sierra Leone.

Deuxièmement, la communauté internationale lutte encore pour coordonner un encombrement croissant d'acteurs de la consolidation de la paix. Nous exhortons la Commission de consolidation de la paix à nouer et à élargir les partenariats avec les institutions financières internationales, notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, les principaux donateurs et les acteurs régionaux clefs. Des relations approfondies entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, bénéficieraient aussi à de nombreux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, particulièrement s'agissant de traiter les problèmes qui gagnent à recevoir des solutions régionales, notamment la lutte contre les réseaux transnationaux illicites.

Troisièmement, la mobilisation des ressources aux fins de la consolidation de la paix reste un défi immense, mais un défi sur lequel la Commission peut avoir un impact significatif. Nous savons gré aux Présidents des formations pays qui ont ouvertement plaidé pour un engagement soutenu en faveur de la consolidation de la paix et accru l'alignement des priorités de la Commission de consolidation de la paix sur les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation. La Commission de consolidation de la paix peut aussi user de sa composante diversifiée et de sa force de rassemblement pour mobiliser de nouvelles sources d'investissement et d'appui, y compris auprès du secteur privé, et pour œuvrer à garantir le succès en temps opportun des conférences des donateurs et des processus qui y sont liés.

Quatrièmement, le débat d'aujourd'hui, qui porte sur l'efficacité de la Commission, ne peut être dissocié des activités générales de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment des efforts qui visent à former et à déployer plus efficacement des spécialistes civils compétents au lendemain d'un conflit.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général se soit engagé à mettre en œuvre des réformes depuis la publication de son rapport (S/2011/527) sur la question. Elles comprennent notamment la mise au point d'un système en ligne permettant d'accéder au marché des spécialistes civils et la nomination d'un nouveau coordonnateur mondial pour les questions relatives à l'état de droit, et ce en vue d'améliorer la cohérence des travaux de l'ONU et de mobiliser à la fois les compétences spécialisées du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des opérations de maintien de la paix pour régler cette question multisectorielle fondamentale. De fait, pour pouvoir réussir, la consolidation de la paix doit passer par une mise en commun des compétences à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

S’agissant d’autres questions multidimensionnelles telles que le chômage des jeunes et le renforcement des capacités dans le secteur public, des progrès restent encore à accomplir pour rassembler tous les partenaires autour de stratégies communes et d’une répartition efficace des tâches.

L’ONU a également un rôle sans équivalent à jouer en facilitant la création de partenariats triangulaires favorables au partage de compétences pendant la transition après les conflits, du type de l’initiative prise par l’Autorité intergouvernementale pour le développement de déployer des experts kényans, ougandais et éthiopiens au Soudan du Sud, avec l’appui de la Norvège et du PNUD. Les organismes de l’ONU peuvent encourager une utilisation plus générale de ces dispositifs et d’autres dispositifs novateurs lorsqu’ils définissent les activités de consolidation de la paix.

Enfin, la liste d’expériences dont nous pouvons nous inspirer pour l’appui que nous apportons dans les pays sortant d’un conflit est heureusement de plus en plus longue. La Commission travaille avec six pays sur un large éventail de problématiques relatives à la consolidation de la paix, et l’ONU appuie un grand nombre d’autres efforts de consolidation de la paix dans des endroits tels que le Soudan du Sud et le Timor-Leste.

S’il n’existe pas de panacée, dans le domaine de la consolidation de la paix, les États-Unis invitent cependant la Commission, par le biais de son Groupe de travail sur les enseignements de l’expérience, à passer systématiquement en revue les précédents en matière de consolidation de la paix et à diffuser les meilleures pratiques mondiales issues des pays qui sont inscrits ou non à son ordre du jour.

Le mandat du Conseil en matière de promotion de la paix et de la sécurité exige que nous nous efforcions non seulement de mettre fin aux conflits, mais également d’en prévenir la réapparition. En respectant les priorités nationales des pays, en renforçant les partenariats internationaux et en tirant des enseignements de ce que nous avons déjà accompli, la Commission de consolidation de la paix recèle un potentiel considérable, en matière d’assistance aux pays qui se relèvent d’une guerre, pour leur permettre de se maintenir sur la voie de la paix. Les États-Unis espèrent que le Conseil de sécurité poursuivra son interaction avec la Commission afin de faciliter et de renforcer encore ces activités cruciales.

M. Menan (Togo) : L’importance du débat que le Conseil de sécurité tient ce jour découle du fait que la consolidation de la paix reste au cœur des travaux de l’ONU. Je voudrais donc, Madame la Présidente, remercier votre pays, la Colombie, d’avoir choisi de placer cette question au centre des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (S/2012/70), qui donne un aperçu de l’action menée au cours de l’année 2011, et les exposés qui viennent d’être présentés par le Secrétaire général, les Présidents sortant et actuel de la Commission et le représentant de la Banque mondiale nous édifient sur le travail mené et les défis qu’il importe de relever. Je félicite, au passage, le Président de la Commission et ceux des formations pays de leur leadership.

Depuis le Sommet mondial de 2005, la question de la consolidation de la paix a été placée au centre de l’action que l’ONU entreprend dans un pays sortant d’un conflit armé. Elle est venue en appui au maintien de la paix afin de rendre plus visible et efficiente la présence de l’ONU, qui s’emploie désormais à examiner, de façon intégrée et cohérente, tous les problèmes nés d’un conflit armé ou accentués par ce conflit, en vue d’édifier un État viable et respectueux des libertés fondamentales et d’asseoir une bonne gouvernance politique et économique.

Depuis la création de la Commission, le Conseil de sécurité s’emploie aussi à concevoir et adapter le mandat des opérations de maintien de la paix, qui laisse désormais une place de choix à la reconstruction du pays après la restauration de la paix.

Mon pays voudrait à cet égard saluer l’œuvre de reconstruction menée par les formations pays de la Commission en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Guinée, en République centrafricaine et au Burundi. Même si les résultats obtenus varient d’un pays à l’autre, la nouvelle approche traduit la volonté de l’ONU de faire en sorte que les pays sortant d’un conflit ne basculent plus dans la violence, faute d’un soutien adéquat.

Le rapport de la Commission passe en revue les activités essentielles que mettent en œuvre les formations pays, activités qui portent essentiellement sur : l’instauration d’un dialogue entre les différents acteurs politiques du pays en vue d’apporter des solutions aux questions qui divisent; le renforcement des capacités nationales dans l’optique de donner une base solide au développement; la mobilisation des ressources extérieures pour reconstruire le pays; et l’incitation à une meilleure cohérence des activités menées par les différentes institutions chargées du développement, pour engranger de réels succès.

Il est réconfortant de relever que bien des secteurs des pays concernés ont connu un développement accéléré grâce aux initiatives des formations pays, qui ont su insuffler un dialogue entre les différents acteurs qui participent à la reconstruction et cibler les œuvres prioritaires à réaliser.

Au rang des axes prioritaires, le Togo estime que l'accent devrait être mis sur le dialogue politique entre les différents acteurs du pays, en ce sens que le règlement des questions politiques ouvre la voie à l'instauration de la démocratie, à l'édification de l'état de droit, à la bonne gouvernance et à la réforme du secteur clef de la justice.

Toutefois, nous voudrions rappeler que pour assurer le succès, dans le long terme, de l'action engagée, il importe de continuer à privilégier la participation des femmes et des jeunes à toutes les initiatives à entreprendre.

L'appui apporté par la Commission au Libéria, à la Guinée-Bissau, à la Sierra Leone et à la Guinée, pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de leurs programmes de développement, indique que les questions de l'emploi des jeunes et des femmes, du trafic de drogue et de la réforme du secteur de la sécurité ont été particulièrement ciblées parce que de leur règlement dépendent une stabilité et un développement durables dans ces pays.

Au sujet de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, nous nous félicitons de la collaboration entre les quatre formations pays, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour combattre le problème de manière globale, suivant une approche fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée, avec l'aide d'acteurs extérieurs.

À cet égard, l'appel à une collaboration entre la Commission, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et INTERPOL mérite d'être soutenu en vue de mettre en œuvre non seulement le plan d'action de la CEDEAO en la matière, mais aussi l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Dans chaque cas, il convient de relever que la sensibilisation et l'appui politiques, ainsi que la mobilisation des ressources, occupent une bonne place dans les activités à mener.

Tout en félicitant la Commission de sa politique de mobilisation des ressources, nous l'encourageons à faire davantage dans ce domaine. Les financements extérieurs devraient pouvoir aider les autorités nationales à couvrir tous les secteurs et à ne pas en privilégier seulement certains, comme ceux de la gouvernance, de la réforme de la justice et de l'organisation des élections ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité.

Nous saluons, à ce sujet, la bonne coopération avec les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, et les fonds et programmes qui participent, chacun à son niveau et selon ses capacités, à la consolidation de la paix.

En dépit de l'ensemble de l'action menée et de ces résultats encourageants sur le terrain, il existe encore bien du chemin à parcourir. En effet, d'autres mesures ou initiatives devraient être prises pour améliorer les performances de la Commission et des formations pays. Le Togo estime que la Commission apportera une plus-value, qui serait davantage appréciée si elle renforçait sa coopération et des échanges directs avec les acteurs locaux et leurs partenaires.

En se rendant plus fréquemment sur le terrain, et en discutant aussi bien avec les autorités du pays qu'avec tous les acteurs nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les autres organes des Nations Unies concernés, la Commission jugerait par elle-même de ce qui est nécessaire à entreprendre pour consolider son action sur le terrain. Cette coopération aurait aussi le mérite d'harmoniser les activités à engager afin d'éviter les doubles emplois. À ce sujet, il serait souhaitable que l'occasion soit donnée au Président de la Commission de consolidation de la paix de s'associer chaque fois que de besoin aux missions que le Conseil de sécurité effectue sur le terrain.

De même, l'appropriation nationale des programmes de développement constitue une autre chance de succès de l'œuvre de l'ONU dans les pays où elle s'est engagée. Celle-ci passe notamment par la formation des agents locaux. Pour mener à bien sa mission de reconstruction, la Commission devrait également s'appuyer sur les organisations sous-régionales, qui ont le mérite de connaître les besoins fondamentaux des populations en mettant l'accent sur les secteurs de l'énergie et les activités de développement à la base.

Mon pays croit aussi que, pour asseoir une consolidation de la paix durable, la réconciliation nationale devrait constituer un enjeu de taille. Même si la réconciliation repose sur l'application de la justice, la Commission devrait encourager une justice qui répare et réhabilite. À cet égard, les commissions justice, vérité et réconciliation devraient être soutenues et encouragées car elles offrent le gage d'une réconciliation véritable après avoir établi les faits, déterminé les responsabilités et accordé des réparations aux victimes.

Pour terminer, le Togo en appelle une fois encore à un soutien accru des États Membres et de tous les

organismes compétents au Fonds pour la consolidation de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, les Représentants permanents du Rwanda et du Bangladesh et le représentant de la Banque mondiale, qui ont jeté quelque lumière sur l'évolution de la question de la consolidation de la paix et les problèmes et perspectives dans ce domaine.

Les activités de consolidation de la paix sont l'un des facteurs clefs pour régler de façon efficace les conflits, stabiliser la situation au lendemain d'un conflit et éviter que les crises ne recommencent. Cela est particulièrement évident lorsque l'on considère les derniers événements survenus au Moyen-Orient, mais aussi la nouvelle vague d'instabilité dans plusieurs pays du continent africain.

Dans ce contexte, la présente séance sur la consolidation de la paix est, à nos yeux, une initiative fort bienvenue. Nous en espérons un débat sincère et exhaustif, et remercions Mme Angela Holguín Cuéllar, Ministre des affaires étrangères de la Colombie, de présider cette séance.

Dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des bureaux de la consolidation de la paix et des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, un travail important est réalisé dans le domaine de la consolidation de la paix. Cette activité comporte des difficultés et des défis, elle nécessite des efforts concertés de la part des États Membres, des fonds et programmes des Nations Unies, des organisations régionales, du Secrétariat de l'ONU et des institutions financières internationales.

Toutefois, on constate que l'assistance internationale dans ce domaine reste pour l'instant fragmentaire. Il convient de renforcer la coordination dans la répartition des tâches entre les parties prenantes, ainsi que l'efficacité des mécanismes existants de financement. Pour résoudre ces problèmes, il faut une attention accrue des États Membres. Il faut en outre systématiser les processus de consolidation de la paix, notamment en harmonisant le travail effectué au sein du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU déjà en place.

La Fédération de Russie appuie les activités de la Commission de consolidation de la paix. La principale valeur ajoutée qu'apporte cet organe est, selon nous, le rôle de coordination qu'il joue dans la consolidation de la paix, ainsi que dans la fourniture d'une assistance consultative de qualité auprès du Conseil de sécurité, à la demande de celui-ci, concernant les pays inscrits à son ordre du jour. Nous tenons à remercier le Représentant permanent du Bangladesh, M. Abulkalam Abdul Momen, de sa déclaration et de l'efficacité avec laquelle il dirige depuis six mois la Commission. Nous espérons que les propositions qu'il a faites, et qui ont été élaborées conjointement avec les présidents des formations pays, seront par la suite examinées avec soin par tous les membres de la Commission.

Concernant le travail réalisé jusqu'ici par la Commission de consolidation de la paix, nous constatons, malgré le temps écoulé depuis 2005, qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour optimiser l'efficacité de ses activités. À ce sujet, nous sommes convaincus que le mandat actuel de la Commission, de même que sa nature et sa structure intergouvernementales uniques en leur genre, correspondent au rôle d'organe clef qui lui incombe dans la coordination des activités de consolidation de la paix.

Un travail important est mené dans le cadre des formations pays, dans lesquelles le mérite principal de la Commission de consolidation de la paix consiste à instaurer un dialogue direct avec les gouvernements nationaux, à leur garantir un rôle de premier plan et la prise en main du processus de consolidation de la paix, et à identifier et cerner les principaux besoins sur le terrain.

Les formations pays sont une forme de coopération sans égale entre tous les acteurs principaux, tant sur le terrain qu'à New York. Elles englobent les structures de l'ONU, les organisations régionales, les institutions financières et les donateurs bilatéraux. Les informations sur la coopération doivent être regroupées et analysées, et surtout examinées dans un cadre intergouvernemental. Nous sommes d'avis que les résultats seraient utiles aussi bien à la Commission elle-même, aux fins de l'élaboration des recommandations destinées aux différents pays inscrits à son ordre du jour, mais aussi au Conseil de sécurité lorsqu'il prend des décisions concernant tel ou tel pays.

Le processus inverse est également nécessaire : la Commission doit transmettre aux structures qui travaillent sur le terrain des informations sur les tâches prioritaires dans le domaine de la consolidation de la paix, sur les lacunes en matière d'aide à la consolidation de la paix et sur les chevauchements stériles d'activités.

Dans le cadre de son mandat, la Commission de consolidation de la paix peut aussi apporter une contribution au règlement des questions transsectorielles importantes liées à la consolidation de la paix et à l'ensemble du système de l'ONU, et qui nécessitent des discussions

multidimensionnelles exhaustives avec les États Membres dans le cadre des principaux organes pertinents de l'ONU.

À l'heure actuelle, l'une de ces questions concerne le développement des capacités civiles, sachant que la formation d'experts civils nationaux fait désormais partie des domaines essentiels d'aide aux pays qui sortent d'un conflit. Après tout, c'est précisément pour effectuer des tâches de consolidation de la paix, pour aider à rétablir les structures de l'État, celles chargées de l'application des lois ou d'autres entités détruites par les conflits que les spécialistes civils sont envoyés dans les pays sortant d'un conflit. C'est pour cette raison que la composition sans équivalent de la Commission et de ces formations pays permet de donner à ce processus un caractère intergouvernemental qui fait autorité, et d'utiliser les mécanismes de la coopération Sud-Sud et de la coopération trilatérale.

Dans la pratique, toutefois, et malgré les efforts des différentes composantes de la Commission, il n'est pas toujours possible à cette dernière de parvenir à une cohérence, même au sein de ses propres travaux. Et comme on le dit souvent, la main droite ne sait pas ce que fait la main gauche. Le comité d'organisation doit donc avoir une idée claire de ce qui se fait dans les formations, tout comme il faut un fil conducteur pour relier entre elles les différentes formations.

Il nous faut mettre au point les procédures d'élaboration et d'adoption des décisions prises au sein des formations, et rendre plus transparent, pour les États membres de la Commission, le processus au cours duquel les priorités sont établies en ce qui concerne les activités du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nombre de ces questions peuvent être réglées au niveau des modalités techniques, notamment en réorganisant les méthodes de travail, et ceci d'autant plus que dans la feuille de route des travaux de la Commission pour cette année, la question des méthodes de travail fait partie des priorités.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur un élément fondamental du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU : le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce mécanisme de financement d'urgence, qui permet d'attirer des ressources sur le long terme en vue des activités de relèvement et de développement, a fait la preuve de son efficacité. C'est en reconnaissance de ce fait que la Russie continue chaque année de verser une contribution de 2 millions de dollars au Fonds. La fourniture d'aide dans le cadre du Fonds, sur la base des programmes et projets élaborés par les gouvernements et l'ONU, tient dûment compte des priorités des pays bénéficiaires et garantit une utilisation responsable de cette aide. Et nous nous réjouissons de voir que plus de la moitié des ressources du Fonds sont affectées aux pays qui sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix. Nous continuons d'œuvrer en ce sens en allouant les ressources en fonction des priorités des pays.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier la présidence colombienne du Conseil de sécurité et vous, personnellement, Madame la Ministre, pour la convocation et la direction de ce débat tant attendu sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix à sa cinquième session (S/2012/70). Le débat ouvert de ce jour fournit une excellente occasion aux membres du Conseil et, plus largement, aux membres de l'Organisation des Nations Unies, d'échanger des vues sur le rôle important joué par la Commission pour accentuer les efforts de l'Organisation en matière de consolidation de la paix et évaluer les progrès tout comme les défis.

Je remercie également le Secrétaire général, les Présidents précédent et en exercice de la Commission ainsi que M. Joachim von Amsberg pour leurs directives et leurs interventions. Je soulignerai également le travail assidu des Présidents des formations pays spécifiques. Nous espérons avoir avec eux, demain, un dialogue interactif officieux, au cours duquel nous continuerons d'examiner de manière franche et détaillée les questions relatives aux efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

L'Azerbaïdjan souscrit à l'intervention qui sera faite plus tard, ce jour, par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La consolidation de la paix après les conflits ne repose pas sur du vide. Elle relève d'un certain nombre de principes sous-jacents. En premier lieu, le processus de consolidation de la paix ne peut s'enraciner et réussir que si une paix véritable, fondée sur les normes et principes du droit international, est solidement établie. La consolidation de la paix ne doit pas être orientée vers le maintien du statu quo créé à cause de la violation du droit international. Elle ne doit pas être utilisée comme un outil pour consolider des solutions illégales fondées sur le fait accompli.

Deuxièmement, les gouvernements des pays sortant de conflits ont la responsabilité première de la construction de la paix, notamment pour la définition de leurs propres besoins et l'établissement d'agendas de développement sur le plan national. La communauté internationale doit

pleinement respecter la souveraineté, l'indépendance et les choix en matière de développement des pays, et l'Organisation des Nations Unies doit jouer le rôle de coordonnateur des efforts internationaux pour aider les pays à formuler leurs stratégies nationales et à les faire avancer.

Troisièmement, la consolidation de la paix ne peut être efficace que si elle permet de mettre en place les capacités institutionnelles nationales des pays après les conflits pour soutenir la paix et la stabilité. Des capacités nationales solides et une appartenance nationale forte sont les conditions essentielles pour permettre la continuité et la durabilité de la construction de la paix.

Parlant de l'appartenance nationale en matière de consolidation de la paix, nous voudrions souligner que, dans des situations où certaines régions du territoire national sont affectées par un conflit, des plans stratégiques et une préparation de longue haleine sont nécessaires pour qu'un processus de reconstruction immédiat et souple soit lancé une fois la paix instaurée.

En tant que pays victime d'un conflit et d'une occupation militaire de ses territoires, l'Azerbaïdjan œuvre assidûment sur le plan politique pour parvenir à un règlement négocié fondé sur le droit international. Bien que la perspective d'une solution rapide reste fort lointaine, le Gouvernement d'Azerbaïdjan a entrepris depuis longtemps de définir des stratégies et des programmes pour la reconstruction sociale, économique et environnementale de ses territoires lorsqu'ils ne seront plus occupés. Simultanément, nous accroissons nos capacités institutionnelles et nos ressources dans tous les domaines pour atteindre effectivement nos objectifs. Il va sans dire que l'engagement d'une expertise internationale dans les phases pertinentes des efforts de consolidation de la paix sera nécessaire.

L'établissement de la Commission de consolidation de la paix visait à apporter coordination, cohérence et intégrité aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies en vue de parvenir à une paix durable. En raison de la complexité et de la lourde dépendance du processus de consolidation de la paix compte tenu des circonstances existantes dans ce domaine et les réalités mondiales changeantes, la Commission ne peut répondre entièrement aux attentes transversales de la gamme des activités qui relèvent de la notion de consolidation de la paix.

L'année 2010 a marqué le premier examen de l'architecture de la consolidation de la paix des Nations Unies. L'examen a fait ressortir un certain nombre d'ambitions et, néanmoins, des recommandations très crédibles pour améliorer l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix. La résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité a ultérieurement fourni une base politique à tous les acteurs pertinents de l'Organisation, et surtout la Commission, pour qu'ils tiennent compte de ces recommandations dans leurs activités. C'est pourquoi le cinquième rapport annuel de la Commission est d'une importance toute particulière, étant donné qu'il est le premier à évoquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations exposées dans l'examen.

La feuille de route de la Commission pour les actions envisagées en 2011 a fourni une approche structurée pour la mise en œuvre de deux recommandations essentielles qui lui ont été adressées par l'examen, c'est-à-dire renforcer son impact dans ce domaine et raffermir ses relations avec les acteurs clefs au Siège. En examinant la feuille de route pour les actions envisagées en 2012, nous constatons que, cette année, la Commission, tout en soulignant l'avancée de ses travaux dans ces directions, reconnaît également la nécessité de mettre particulièrement l'accent sur une amélioration de l'efficacité de ses formations.

Bien qu'elle soit un processus complexe avec une variété d'acteurs et différents niveaux d'engagement, la consolidation de la paix constitue un système intégré et un réseau de plusieurs éléments se complétant et se renforçant l'un l'autre. Le succès des travaux de la Commission est inextricablement lié aux réalisations des formations sur le terrain et sera mesuré en conséquence. En d'autres termes, plus les formations sur le terrain seront spécifiques, plus la Commission sera appréciée et sollicitée par les États Membres. À cet égard, renforcer le rôle des formations pays, comme l'a recommandé l'examen de 2010, pourrait apporter des améliorations qualitatives à l'efficacité des travaux de la Commission et à l'architecture de consolidation de la paix au sein de l'Organisation.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est un grand honneur de vous accueillir au Conseil de sécurité. Nous tenons à vous remercier de votre présence car nous avons ainsi l'occasion d'examiner la question de la consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix, depuis beaucoup trop longtemps en attente. Je pense que votre présence ici est de bon augure.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour sa déclaration.

Je voudrais féliciter le Représentant permanent du Rwanda de sa direction éclairée des travaux du Comité

d’organisation de la Commission de consolidation de la paix et, particulièrement, de sa présentation du rapport sur la cinquième session de la Commission de consolidation de la paix (S/2012/70). Je remercie également mon ami, le Représentant permanent du Bangladesh, et Président en exercice de la Commission.

La session de 2011 est la première depuis l’achèvement du processus d’examen de 2010. Le processus a aidé à mettre à nouveau l’accent sur les trois concepts essentiels de la consolidation de la paix. Premièrement, il a créé une stricte priorisation des domaines ciblés parmi ceux concernant la réforme du secteur de la sécurité, la création des capacités et la revitalisation économique locales. Deuxièmement, il a mis en relief l’aspect relatif au développement de la consolidation de la paix. Troisièmement, il a amélioré le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. À partir de cela, la conclusion a été également été tirée qu’il était impératif d’œuvrer et de mettre en pratique les stratégies de consolidation de la paix conformément aux priorités et aux politiques nationales, qui complètent l’appartenance nationale.

Je pense que nous n’avons peut-être pas mis autant l’accent sur ces questions que nous aurions dû le faire. J’estime qu’au sein de cette institution, nous devons nous employer à faire en sorte que la Commission ait un rôle mieux intégré afin de la rendre plus efficace.

Nous notons que le rapport de la Commission de consolidation de la paix de 2011 (S/2012/70) indique que des progrès ont été réalisés en matière de mise en œuvre des conclusions de l’examen de 2010 (voir S/2010/393, annexe). Certains aspects de ce rapport ont valeur de référence, tels que le bilan des travaux, des séances et des formations pays. La valeur de ces rapports peut être renforcée grâce à une analyse -- si tant est qu’elle soit disponible -- du processus de prise de décisions. Cette analyse doit viser à renforcer notre compréhension collective des diverses facettes de la consolidation de la paix.

L’activité menée au sein des formations pays de la Commission de la consolidation de la paix est un élément important de ce qu’il y a à dire de la consolidation de la paix. Notre compréhension commune des défis et des complexités entourant les activités de consolidation de la paix s’affinera à mesure que les formations respectives progresseront dans leur travail.

Il ne me semble pas déplacé de dire ici que lorsque je prenais connaissance des différentes zones de conflit qui bénéficient maintenant d’une sorte de paix d’inspiration onusienne, j’ai découvert que leur nombre était beaucoup plus grand que celui des pays mentionnés aujourd’hui dans les discours et/ou dans le rapport.

Les succès remportés par les anciennes formations telles que celle du Burundi et de la Sierra Leone, ainsi que les défis auxquels elles font face, apporteront un corps de connaissances utile qui pourront s’appliquer aux nouvelles formations telles que pour le Libéria et la Guinée. Il importe que l’action menée par la formation pays soit en phase avec les objectifs généraux de consolidation de la paix et que le pays en ait la maîtrise totale. Lors de nos récents voyages dans ces zones, nous avons souvent entendu tel ou tel pays dire qu’il ne se sentait pas inclus dans le processus. C’est une différence que nous devons bien comprendre dans cette enceinte. En conséquence, il est crucial de maintenir des échanges réguliers entre les Présidents des formations pays, le Conseil de sécurité et le Comité d’organisation de la Commission de consolidation de la paix pour assurer transparence et responsabilité.

Les pays qui décident ou acceptent d’être inscrits à l’ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ont la responsabilité particulière de mettre en pratique le concept de leur propre appropriation nationale. Ces pays éprouvent souvent un respect mêlé de craints pour l’ONU et ne le font pas. J’estime qu’il est temps qu’ils prennent les rênes du débat et qu’ils présentent et expliquent franchement leurs priorités et attentes à la Commission. Seul leur engagement actif nous permettra de faire avancer ce processus. Pour leur part, les partenaires internationaux doivent faire preuve de volonté politique et de souplesse pour répondre efficacement aux priorités déterminées par les pays en matière de consolidation de la paix.

Les discours généraux sur la gestion des conflits à l’ONU mentionnent souvent l’adage selon lequel « les Casques bleus sont les premiers artisans de la consolidation de la paix ». Toutefois, le lien existant entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix doit être mis en perspective. Le maintien et la consolidation de la paix sont des activités spécialisées, bien que visant au même objectif. Elles ne devraient pas être contraintes à se disputer les ressources. Malgré les très généreuses contributions de certains membres de l’Assemblée générale, on constate que les fonds ne sont en aucune manière à la mesure des besoins du processus de consolidation de la paix. Faute d’adéquation, il ne sera pas possible de faire avancer les trois objectifs mentionnés précédemment. Étant donné que les mandats intégrés sont en train de devenir la norme, les activités de maintien et de consolidation de la paix doivent

être définies clairement et suffisamment financées dès le début d'une mission.

Une claire formulation des activités de consolidation de la paix dans le mandat d'une mission nécessite une intéraction plus étroite entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Cela ne s'est hélas pas produit comme on aurait dû le voir. Cette intéraction n'a à ce jour pas été suffisante. Le Conseil doit tirer parti des conseils de la Commission de consolidation de la paix pour déterminer les mandats de consolidation de la paix. L'intéraction de la Commission de consolidation de la paix avec les principaux organes de l'ONU et les institutions financières internationales sera également importante pour faire avancer les choses.

Le succès de la consolidation de la paix de l'ONU repose sur l'octroi de ressources financières suffisantes. Le Fonds pour la consolidation de la paix jusqu'à ce jour joué un rôle moteur s'agissant de trouver d'autres sources de financement - sans grands succès toutefois. C'est néanmoins une composante essentielle du dispositif de paix de l'ONU. Mais compte tenu de l'ampleur des difficultés, le Fonds pour la consolidation de la paix ne peut pas – il n'est d'ailleurs pas censé le faire -- répondre seul aux demandes générales croissantes en matière de consolidation de la paix. Il convient donc d'envisager plus vigoureusement d'autres manières de mobiliser des ressources. Je tiens à rappeler que la création en 2005 du dispositif de consolidation de la paix a constaté une reconnaissance directe du lien entre paix et développement. Si cet aspect ne reçoit pas l'attention nécessaire, le succès continuera de nous échapper s'agissant de réaliser et d'édifier une paix durable au niveau international.

Outre le financement, les initiatives de consolidation de la paix nécessitent des ressources humaines. A cet égard, l'initiative du Secrétaire général sur les capacités civiles doit être considérée comme extrêmement importante aux fins de recenser les savoir-faire qui pourraient être adaptés à des besoins particuliers. Nous espérons que le suivi en cours du processus relatif aux capacités civiles assurera une plus grande efficacité sur le terrain, ainsi qu'au Siège, où elle fait défaut. Des contributions intergouvernementales au processus lui garantiront la légitimité qu'il recherche.

La Commission de consolidation de la paix, avec sa composition unique et son mandat spécifique, est un instrument important pour assurer la stabilité post conflit. Nous devons déterminer quelles sont les voies et moyens de mieux apporter la contribution que sa composition unique peut garantir à l'objectif collectif. Nous espérons que le fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix s'améliorera considérablement à mesure que le dispositif mondial de consolidation de la paix continuera d'évoluer et que notre réponse collective s'affinera et sera, nous l'espérons, plus axée sur les résultats.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre participation à la séance de ce matin et de la convocation de ce débat. Je remercie particulièrement la Colombie d'appeler l'attention du Conseil sur la question importante de la consolidation de la paix et sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix. Nous estimons que ce débat est très opportun, surtout après la récente visite du Conseil en Afrique de l'Ouest. Nous remercions le Secrétaire général, les Ambassadeurs Gasana et Momen et M. von Amsberg de leurs exposés détaillés.

La consolidation de la paix demeure une des préoccupations principales du Royaume-Uni. Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important dans le cadre des efforts plus larges déployés par l'ONU pour appuyer les pays sortant d'un conflit. Mais, comme l'a dit l'Ambassadeur Momen aujourd'hui, la Commission de consolidation de la paix n'a pas encore réalisé ce potentiel.

Comme les membres du Conseil le savent, suite à notre visite en Afrique de l'Ouest, j'ai écrit au Président du Conseil le 12 juin pour lui faire part de certaines idées quant à la façon dont nous pourrions renforcer le rôle de la Commission de la consolidation de la paix dans les pays visités et améliorer la qualité de l'intéraction entre le Conseil et les Présidents de la Commission de consolidation de la paix. Je sais gré à la présidence colombienne d'avoir programmé demain un dialogue interactif avec les formations pays concernées de la Commission de consolidation de la paix, et, aujourd'hui, le présent débat public, plus largement ouvert.

Dans l'immédiat, je voudrais mettre en exergue trois domaines dans lesquels nous voyons la Commission apporter par son rôle une importante plus-value. Il s'agit, premièrement, de l'appui apporté à la prise en charge par les pays de la consolidation de la paix ; deuxièmement, de la cohérence à maintenir dans l'appui international à la consolidation de la paix ; et troisièmement, de l'information régulière du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, en ce qui concerne la prise en charge de la consolidation de la paix, nous savons que la responsabilité de la consolidation de la paix incombe au premier chef aux gouvernements en place au lendemain du conflit. Cela signifie, comme vient de nous le rappeler

l'Ambassadeur Haroon, que les pays eux-mêmes dirigent et prennent en mains le processus du début à la fin. Pour autant, les dirigeants des pays ne doivent pas se sentir isolés dans ce processus. La communauté internationale a un important rôle à jouer en aidant les pays qui sortent d'un conflit à renforcer leurs capacités nationales afin de pouvoir prendre la direction des opérations, et en aidant à renforcer et soutenir la volonté politique qui s'impose pour le bon déroulement de la consolidation de la paix.

Nous n'avons pas à inventer ce type de partenariat de toutes pièces : un certain nombre de pays ayant connu un conflit ont en effet mis en commun leurs efforts pour élaborer, après quelque deux années de travail, un programme destiné à montrer de quelle façon le système international doit fonctionner, en partenariat avec eux, à mesure que progresse le processus de consolidation de la paix, sur la base des principes fondamentaux de la prise en charge des processus au niveau national. Ce programme, connu sous le nom de « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles, mérite un appui actif de notre part.

La Commission de consolidation de la paix doit travailler avec les pays inscrits à son ordre du jour conformément aux principes de ce New Deal. Cela signifie qu'elle doit aider à faire en sorte que les gouvernements des pays respectifs soient aux commandes et que leur autorité ne soit pas remise en cause. Mais cela veut dire, également, que les parties prenantes, au niveau national, doivent être comptables de leur engagement dans le processus de consolidation de la paix. La Commission doit agir en partenaire solide, mais également rigoureux, et ne pas se défausser quand il s'agit de discuter franchement des questions épineuses et des choix politiques auxquels doivent faire face les pays au sortir d'un conflit, y compris, par exemple, en ce qui concerne la réconciliation nationale, l'état de droit et les droits de l'homme.

Deuxièmement, comme l'ont souligné le Secrétaire général et l'Ambassadeur Momen, la cohérence de l'effort international est une question absolument essentielle. Nous ne pouvons imposer aux pays sortant d'un conflit des chicanes entre telle ou telle institution sur des questions de pré carré ou de duplication de programmes, pas plus que des lacunes importantes, dans certains secteurs, au niveau de l'aide offerte à la consolidation de la paix. Nous devons faire en sorte que nos propres efforts, à l'échelon international, soient cohérents. C'est particulièrement vrai au niveau des Nations Unies : nous avons besoin de liens solides et efficaces entre les missions des Nations Unies et les équipes de pays, de façon que l'ensemble soit supérieur à la somme des parties. Cela passe par une bonne planification, une répartition claire des tâches et une direction ferme sur le terrain. Je me félicite de ce que le nouveau Vice-Secrétaire général ait martelé ce message dans les premiers jours de son entrée en fonction.

La Commission de consolidation de la paix peut jouer, en l'occurrence, un rôle décisif. Elle peut aider les pays inscrits à son ordre du jour à établir un état précis de l'aide internationale dans le monde, à en cerner les lacunes et à user de leur influence sur les acteurs internationaux en vue d'améliorer la cohérence et la prévisibilité du soutien apporté. Elle peut même montrer du doigt les protagonistes internationaux qui ne mettraient pas leurs efforts en commun avec le reste de l'effort international pour en assurer la cohérence et l'efficacité. À cet égard, la Commission a un rôle critique à jouer en mettant à contribution le point de vue de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui jouent un rôle si central dans l'aide apportée aux pays, en leur permettant de relancer leur économie au lendemain d'un conflit. Nous saluons d'ailleurs chaleureusement la participation de la Banque mondiale au débat de ce jour.

Enfin, je voudrais aborder la question de la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Je pense que la Commission peut en effet réellement apporter une plus-value aux délibérations du Conseil s'agissant des pays inscrits à son ordre du jour, en complétant les séances d'information proposées par les hauts responsables de l'ONU sur le terrain. Elle pourrait ainsi fournir au Conseil, par exemple, un aperçu de l'efficacité de l'appui international aux pays inscrits à son ordre du jour. Elle peut nous éclairer sur le type de questions que j'ai évoquées aujourd'hui : la cohérence, l'inclusivité et le degré auquel on prend en charge, au niveau national, les processus de consolidation de la paix dans tel ou tel pays. Le Conseil, pour sa part, pourrait procéder de façon plus directe lorsqu'il sollicite des informations auprès des Présidents de la Commission, en particulier en amont de consultations programmées ou du renouvellement de mandats. Cela permettrait à la Commission d'élargir le champ de vision du Conseil à l'ensemble des défis et des protagonistes de la consolidation de la paix.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier la Colombie de son initiative d'organiser le présent débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, et Mme Holguín Cuéllar, la Ministre des affaires étrangères colombienne, de sa présence ici aujourd'hui à la présidence de cette séance. Je voudrais également

remercier de leur présence le Secrétaire général, M. Ban ki-moon, les Représentants permanents du Rwanda et du Bangladesh, l’Ambassadeur Gasana et l’Ambassadeur Momen, et M. von Amsberg, de la Banque mondiale.

La Chine apprécie hautement ce qu’a réussi à accomplir l’année dernière la Commission de consolidation de la paix, qui est remarquable. En sa qualité de première entité responsable, au sein du système des Nations Unies, de la coordination de la consolidation de la paix après un conflit, la Commission s’est efforcée d’appliquer son mandat conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale, et a joué un rôle important dans la progression de la consolidation de la paix dans les pays sortant d’un conflit. Parallèlement, compte tenu du fait que la consolidation de la paix est un processus de longue haleine, complexe et ardu, la Commission est confrontée, dans son travail, à de nombreux défis. J’aimerais à cet égard faire les quatre observations suivantes.

Premièrement, la Commission et toutes les parties concernées se doivent de respecter pleinement la prise en main des processus par les pays concernés. Les États qui ont connu un conflit sont au premier chef responsables de la consolidation de la paix sur leur propre sol. En aidant ces pays dans leur processus de consolidation de la paix, la Commission doit en respecter la volonté et s’efforcer de les aider à renforcer leurs capacités nationales, y compris en apportant son concours dans les domaines de l’administration civile et de la gouvernance nationale. Elle doit également travailler en amont en renforçant de façon constructive son propre partenariat avec les pays inscrits à son ordre du jour.

Deuxièmement, la Commission doit aider les pays sortant d’un conflit à mobiliser les ressources nécessaires en fonction de leur situation nationale et de leurs priorités spécifiques. Les objectifs prioritaires de la consolidation de la paix après les conflits consistent à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, à œuvrer à la réconciliation politique, et à renforcer le développement démocratique. Parallèlement, les causes profondes des problèmes qui menacent la paix et la sécurité, en particulier les questions de développement socio-économique, doivent également être abordées. La Commission doit servir de cadre de premier plan à la coordination de l’assistance internationale et de la mobilisation des ressources. Nous espérons également que le Fonds pour la consolidation de la paix sera en mesure de fournir un plus grand appui au travail de consolidation de la paix après un conflit.

Troisièmement, la Commission doit intensifier sa coordination et sa coopération avec les principales entités des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales. Nous espérons qu’elle fera fond sur son travail de coordination et de renforcement de la cohésion avec des organes des Nations Unies aussi importants que le Conseil de sécurité, l’Assemblée générale et le Conseil économique et social pour explorer des moyens efficaces d’aider les pays sortant d’un conflit à consolider la paix. Les atouts sans équivalent que possèdent dans le domaine de la consolidation de la paix des institutions financières telles que la Banque mondiale et des organisations régionales et sous-régionales telles que l’Union africaine doivent être davantage mis à profit afin que la consolidation de la paix dans les pays sortant d’un conflit donne des résultats plus tangibles.

Enfin et surtout, nous considérons que la Commission de consolidation de la paix doit continuer de s’efforcer d’améliorer ses méthodes de travail et son efficacité. La consolidation de la paix recouvre un vaste domaine, et des tâches aussi complexes qu’ardues. La Commission doit continuer d’améliorer et de renforcer ses institutions internes et s’employer activement à recueillir données d’expérience et pratiques optimales. Parallèlement, elle doit mettre davantage l’accent sur les résultats obtenus sur le terrain dans les différents pays, y compris en recourant à des ressources telles que les différents fonds et programmes des Nations Unies ou les missions de maintien de la paix, tout en renforçant la coordination et la coopération et en évitant tout chevauchement.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider le Conseil. C’est toujours un honneur et un plaisir de vous avoir parmi nous. Je tiens à féliciter la présidence colombienne du Conseil d’avoir organisé cet important débat. Je voudrais également vous remercier, Madame, pour l’excellent document de réflexion (S/2012/511, annexe) préparé par votre délégation.

(l’orateur poursuit en anglais)

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son importante déclaration, ainsi que nos collègues du Rwanda et du Bangladesh de leurs exposés fort utiles et de leur rôle de premier plan. Je tiens également à adresser un mot de remerciement à M. von Amsberg pour sa communication.

Le Portugal partage naturellement les positions qui seront présentées plus tard au cours de ce débat

par l'Ambassadeur Mayr-Harting, au nom de l'Union européenne.

On ne peut nier qu'au cours des six dernières années, la Commission de consolidation de la paix s'est imposée comme un acteur unique dans le dispositif de consolidation de la paix après un conflit de l'ONU. Le rapport (S/2012/70) que nous examinons aujourd'hui en est l'illustration, et fournit un compte rendu exhaustif de la façon dont la Commission et ses différentes formations ont évolué et développé de nouvelles formes d'interaction avec les pays fragiles, ainsi qu'avec la communauté des donateurs. Bien sûr, beaucoup peut et doit encore être fait.

Une caractéristique de la Commission de consolidation de la paix à laquelle le Portugal est particulièrement attaché est la manière dont elle lie sécurité et développement en tant qu'éléments interdépendants de la consolidation de la paix. Pour faire en sorte que ces deux dimensions soient traitées de manière intégrée dès les premières étapes du maintien de la paix, il est nécessaire d'associer nos instruments politique, humanitaire, de développement et de sécurité dans un cadre unique et cohérent. Dans chacun des pays où elle est impliquée – y compris dans les quatre formations dont fait partie le Portugal – la Commission contribue sans nul doute à l'effort de l'ONU visant à mettre au point un tel cadre.

La singularité de la Commission de consolidation de la paix découle aussi de sa composition, qui rassemble les États Membres et les organisations internationales, et de son interaction avec les acteurs nationaux pour définir les priorités de la consolidation de la paix. Son approche, fondée sur un engagement mutuel entre la Commission et les autorités des pays inscrits à son ordre du jour, constitue une forte incitation à l'appropriation nationale des processus de consolidation de la paix.

L'enjeu ici aujourd'hui est de savoir comment tirer le meilleur parti de ces caractéristiques spécifiques de la Commission, afin de garantir une présence plus cohérente et efficace des Nations Unies sur le terrain, mais aussi une plus grande visibilité des activités de la Commission. Comme l'indique le rapport annuel, l'une des tâches principales de la Commission de consolidation de la paix est de mobiliser les ressources des donateurs et d'identifier les lacunes de financement et les priorités pour l'aide internationale. Pourtant, cela devrait se refléter dans le travail concret réalisé sur le terrain. Outre la planification et l'articulation régulière avec les autorités nationales, nous croyons fermement que la Commission devrait d'emblée s'associer plus systématiquement aux autres acteurs, en tout premier lieu aux institutions des Nations Unies, mais aussi aux partenaires bilatéraux, aux institutions financières internationales et aux organisations régionales. En coopérant avec les divers partenaires, la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle très important s'agissant de combler les lacunes potentielles entre les activités menées par chaque acteur. À cet égard, le partenariat établi avec la Banque africaine de développement est une mesure très positive qui, nous l'espérons, donnera des résultats concrets dans un proche avenir.

Un autre aspect crucial est celui du dialogue politique. Les déclarations d'entente mutuelle, de même que les visites effectuées par les présidents des formations pays, constituent d'excellentes occasions de transmettre des messages politiques sur la situation des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Pourtant, nous devons admettre que beaucoup reste à faire pour associer le rôle politique des présidents de formations pays de la Commission à celui des autres acteurs de l'ONU, à savoir les représentants spéciaux du Secrétaire général, afin d'éviter les doubles emplois ou, pire encore, les contradictions.

Les domaines prioritaires d'intervention de la Commission de consolidation de la paix doivent également être examinés avec soin, en tenant compte du mandat des missions des Nations Unies sur le terrain. Alors que la tendance actuelle, qui veut que les formations pays de la Commission de consolidation de la paix se centrent davantage sur les activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité, est à notre avis une avancée positive, il demeure essentiel de veiller à ce que cela ne fasse pas double emploi avec le travail effectué par les missions des Nations Unies dont les mandats incluent déjà l'assistance à la réforme du secteur de la sécurité comme tâche prioritaire.

Dans une large mesure, il en va de même pour les initiatives visant à promouvoir la participation effective des femmes dans la transition politique et le relèvement économique. Nous apprécions les initiatives prises par la Commission de s'attaquer à ce que nous considérons comme un aspect fondamental de la consolidation de la paix dans les différents pays inscrits à son ordre du jour, et ne pouvons qu'encourager les différentes formations pays à travailler avec les missions sur le terrain, ainsi qu'avec les institutions des Nations Unies et les partenaires internationaux intéressés, afin de garantir une meilleure coordination des activités existantes.

Toujours sur la question des domaines prioritaires, nous pensons que les récents débats traitant des questions

transnationales, comme ceux consacrés à la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, sont très prometteurs, et représentent une tentative de donner une dimension régionale aux travaux de la Commission. À cet égard, nous encourageons les formations à travailler en étroite collaboration avec les bureaux régionaux des Nations Unies pour mettre en œuvre des projets concrets de lutte contre la criminalité organisée.

La réponse aux questions que je viens d'énoncer requiert une réflexion plus vaste quant à la relation entre la Commission de consolidation de la paix et les autres organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Le rapport annuel de la Commission reconnaît certains progrès dans l'interaction entre les deux instances, et fournit des recommandations sur la façon dont cette relation peut être renforcée.

Nous devons œuvrer collectivement à améliorer nos méthodes de travail afin de pouvoir, de manière régulière, nous inspirer des conseils donnés par les présidents des formations pays. Le dialogue interactif qui aura lieu demain représente une avancée positive dans cette direction, mais le Conseil peut sans aucun doute continuer à recevoir les conseils de la Commission de consolidation de la paix et à en faire meilleur usage, en particulier au moment de l'examen du renouvellement des mandats, mais aussi à titre d'alerte précoce lorsque des obstacles à la consolidation de la paix se présentent dans certains pays.

Pour finir, comme toujours, le Portugal est prêt à s'engager dans un débat ouvert et créatif sur la manière dont la Commission de consolidation de la paix pourrait aider la communauté internationale à agir de manière plus efficace et plus intégrée tout au long des différentes étapes de sortie de conflit et de consolidation de la paix dans les pays concernés. Le succès de la Commission à remplir ses fonctions témoigne de notre succès collectif à atteindre une paix durable.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, et tenons à vous remercier de présider la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé. De manière générale, Madame la Présidente, nous tenons à remercier votre délégation d'avoir organisé ce débat. Nous félicitons également l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana du Rwanda, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de son mandat. Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen du Bangladesh de son accession à la fonction importante de Président de la Commission. Nous lui souhaitons plein succès et l'assurons de notre appui.

Dans la période qui s'est écoulée entre le Sommet mondial de 2005, où la décision a été prise de créer le dispositif de consolidation de la paix, et le débat d'aujourd'hui, nous avons mené des débats sur la pertinence ou la valeur de la Commission de consolidation de la paix vis-à-vis de l'équation paix et sécurité internationales. Entre autres, les principales questions qui ont été posées sont, premièrement, quelle est la valeur ajoutée de la Commission? Deuxièmement, quelle est sa pertinence? Troisièmement, quel est son rôle? Ce sont là des questions essentielles auxquelles le système des Nations Unies réfléchit tous les jours, parfois en y apportant des réponses limitées.

La création de la Commission de consolidation de la paix a constitué une étape importante dans la reconnaissance du lien et de l'interdépendance entre sécurité et développement. Idéalement, la Commission devrait être le premier organe de l'ONU chargé de relever les défis à la sécurité et au développement. Elle pourrait ainsi servir de point de convergence entre les différentes entités de l'ONU qui tiennent leurs mandats de la Charte.

Néanmoins, l'Afrique du Sud souhaite avant tout dire qu'elle estime que la Commission de consolidation de la paix demeure un outil pertinent et fondamental dans le vaste domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Il n'est nullement exagéré d'affirmer que, sans les efforts déployés par la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour, la situation aurait été différente de ce qu'elle est actuellement, à savoir que ces pays auraient pu replonger dans le conflit.

Dans ce contexte, notre analyse objective de la Commission de consolidation de la paix nous conduit à conclure qu'elle est encore en pleine évolution et qu'elle n'a pas encore atteint son plein potentiel. Ces six pays inscrits à son ordre du jour ont tous récemment connu un renversement de leur processus démocratique, en particulier la Guinée-Bissau. Il est donc crucial de réfléchir sur les réussites et les défis de la Commission de consolidation de la paix tandis que nous continuons d'affiner les outils à la disposition de cette importante instance. Après mûre réflexion, nous estimons qu'il convient d'avoir le courage de poursuivre notre réflexion sur la nécessité de renforcer les capacités de la Commission grâce aux outils, compétences et savoir-faire nécessaires. Cela pourrait bien impliquer de savoir distinguer entre la notion de consolidation de la paix et, d'autre part, la nature et la configuration de la structure que constitue effectivement la Commission.

Le débat d'aujourd'hui devrait également être considéré comme une occasion majeure de réaffirmer l'engagement que nous avons pris à l'unanimité en adoptant les résolutions qui ont porté création du dispositif de consolidation de la paix en 2005. L'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, en 2010, a marqué un moment critique où la communauté internationale est intervenue dans l'existence de la Commission et a apporté des recommandations concrètes pour améliorer son travail. Ma délégation se réjouit d'apprendre, comme le confirme le rapport (S/2012/70) dont nous sommes saisis, qu'un élan croissant s'affirme pour mettre en œuvre des recommandations pertinentes faites pendant ledit examen.

L'Afrique du Sud trouve encourageants les progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays dans les pays inscrits à son ordre du jour. Si nous nous félicitons de cette évolution positive, nous pensons également qu'il est possible et qu'il convient de faire davantage. À cet égard, je voudrais insister sur l'utilité des formations pays et la question de son intensification.

Nous estimons que les membres des formations pays devraient être incités à assumer des responsabilités spécifiques, allant de l'appui politique au soutien financier. L'une des principales tâches de la Commission est d'accorder une attention politique aux pays qui figurent à son ordre du jour et de plaider pour eux. À cet égard, les membres des formations doivent être encouragés à faire jouer leur influence et à fournir l'assise politique nécessaire aux pays dans les formations desquels ils siègent.

En outre, être membre de ces formations ne doit pas être uniquement une marque de prestige, mais doit s'accompagner de responsabilités. De ce fait, comme le préconise l'examen de 2010, afin d'améliorer l'efficacité de la Commission sur le terrain, les présidences des formations ne devraient pas s'incarner en une personne, ce qui permettrait au pays dont provient le président de la formation, ou qu'il représente au Nations Unies, de jouer un rôle de chef de file dans le processus, ou du moins de s'y impliquer activement. Cela pourrait être encore plus simple et encore plus efficace lorsque le pays que la présidence représente aux Nations Unies a une représentation diplomatique dans le pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission. De fait, nous n'avons pas encore réfléchi à la question de savoir si la manière dont la Commission est composée – actuellement, ses membres sont des représentants basés ici à New York – est le seul moyen à notre disposition, ou si nous devrions faire preuve de souplesse et d'ouverture d'esprit en admettant que les compétences requises peuvent être trouvées ailleurs, dans la fonction publique voire dans le secteur privé.

S'agissant de la coordination et des partenariats stratégiques, nous estimons qu'une coordination accrue est impérative si l'on veut assurer l'efficacité des efforts internationaux en situation d'après conflit et des interventions internationales. Les initiatives de l'ONU sont souvent fragmentées ; elles ont en outre des difficultés à réunir les ressources critiques et à maximiser la solidité des efforts collectifs. Au fil des années, la Commission de consolidation de la paix, en tant que rouage du mécanisme des Nations Unies, a elle aussi eu du mal à coordonner les ressources nécessaires pour renforcer et maintenir une paix nouvelle. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie énergiquement l'appel à davantage de cohérence, de coordination et d'interaction entre les divers organismes et agences de l'ONU, notamment sur le terrain. Une coordination accrue pourrait éviter que des activités fassent double emploi tout en maximisant les résultats en un moment où les ressources sont limitées et toujours plus réduites.

Nous accueillons favorablement les échanges avec la Banque mondiale et les organisations donatrices, qui doivent être poursuivis. Nous nous félicitons également du partenariat dynamique entre la Commission et la Banque africaine de développement. Cela étant, nous pensons qu'une coopération avec la Commission économique pour l'Afrique serait également souhaitable. Nous nous réjouissons par ailleurs de l'interaction avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États d'Afrique.

Ayant pris acte du lien indissociable entre sécurité et développement, nous saluons la relation de plus en plus étroite entre la Commission et le Conseil économique et social. S'agissant de la coordination sur le terrain, c'est à la Commission que devrait être délivré le mandat exclusif d'organiser ou coordiner, à tout le moins, les interventions de l'ONU en matière de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. En consultation avec les autres parties prenantes, l'ONU devrait veiller à ce que tous les autres organes, notamment la société civile, canalisent leurs activités par l'intermédiaire de la Commission au niveau du pays concerné, afin d'éviter les doubles emplois possibles ou les rivalités pour occuper l'espace ou attirer l'attention. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, dans le cadre duquel l'intervention de la Commission était conforme aux priorités définies par le Gouvernement dans son Programme pour le changement, pourrait servir d'exemple.

Nous estimons que la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission est peut-être le lien le plus important, au regard des mandats des deux instances. Le rapport de la Commission souligne que « la relation avec le Conseil de sécurité s'est encore resserrée durant la période considérée. » *(S/2012/70, par. 24)* Cette évolution positive est attestée entre autres par l'instauration d'échanges informels entre le Conseil et les présidents des formations pays.

Nous voudrions une fois encore insister sur le fait qu'il est nécessaire que le Conseil envisage des méthodes de travail flexibles afin de permettre à la Commission de jouer pleinement son rôle auprès du Conseil en lui fournissant des avis sur les situations d'après conflit. Bien que le Conseil de sécurité ait incorporé des tâches de consolidation de la paix dans la quasi-totalité, voire la totalité, de ses mandats de maintien de la paix, nous soulignons néanmoins qu'il convient, dès lors que cela paraît indigné, de demander conseil à la Commission. Nous réaffirmons également que le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent se renforcer mutuellement dans la recherche d'une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

S'agissant de la mobilisation des ressources, il va sans dire que la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit nécessite une injection de ressources substantielles. À cet égard, nous estimons qu'un financement rapide, durable et prévisible reste essentiel pour atteindre les objectifs de la consolidation de la paix. Nous insistons donc sur le fait qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies envisage de recourir à des mécanismes durables pour lancer d'un seul coup les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, comme par exemple des contributions, notamment pour les projets à effet rapide. Ces projets sont critiques pour permettre à la consolidation de la paix de porter ses fruits et empêcher le pays de retomber dans le conflit.

Les pays sortant d'un conflit ne disposent souvent que de faibles capacités humaines et institutionnelles de consolidation de la paix. L'Afrique du Sud souligne l'importance de renforcer les capacités, institutionnelles et humaines locales, et de disposer une formation afin de générer de nouvelles capacités et d'améliorer les capacités existantes. Nous nous félicitons du processus mené par le Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités de consolidation de la paix. Pour renforcer ces capacités, on ne saurait trop insister sur l'importance de nouer des partenariats aux niveaux local, régional et sous-régional afin de tirer parti des avantages uniques inhérents aux capacités humaines à ces niveaux. Dans ce contexte, la notion de développer et d'exploiter les capacités civiles, notamment dans le monde du Sud, revêt une importance cruciale. Dans le cadre du renforcement de ces capacités, il convient de privilégier l'appropriation nationale à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix.

Pour terminer, l'Afrique du Sud renouvelle son attachement au travail de la Commission de consolidation de la paix. Nous estimons que la Commission a un rôle essentiel à jouer en matière de prévention des conflits, notamment pour identifier rapidement les causes immédiates autant que profondes, ainsi que les facteurs qui déclenchent un conflit. L'Afrique a déjà bénéficié des efforts de la Commission. Nous voulons une instance plus forte, plus souple et mieux dotée en ressources, qui aidera le continent à éviter les conflits et à consolider la paix fragile partout où elle est créée.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de votre présence et de votre précieuse contribution au présent débat, un débat très important pour mon pays ainsi que pour les autres pays membres de ce Conseil.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son cinquième rapport annuel (S/2012/70), et louer son engagement personnel en faveur du renforcement de l'action des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. Je voudrais enfin remercier l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana et l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Représentants permanents du Rwanda et du Bangladesh, ainsi que le Vice-Président de la Banque mondiale, M. Joachim von Amsberg, de leurs exposés très édifiants.

Ma délégation s'associe bien sûr par anticipation à la déclaration que fera le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La phase qui suit immédiatement la sortie d'un pays en conflit est d'une importance telle que sa gestion, bien ou mal réussie, peut sauver ce pays ou le condamner à l'instabilité. Les deux visites du Conseil en Haïti et en Afrique de l'Ouest l'ont éloquemment illustré et les exemples puisés dans l'actualité récente le démontrent amplement. Ils nous enseignent particulièrement que les fondements de la consolidation de la paix se préparent dès la phase de l'établissement de la paix et conditionnent

largement le processus de transition et de transformation du pays. Cette transition et cette transformation sont d'abord la responsabilité des autorités des pays concernés avant d'être celle de la communauté internationale. En effet, l'appropriation, par l'ensemble des forces vives des pays sortant des conflits est une condition sine qua non du succès de toute action de consolidation de la paix. L'appropriation nationale ainsi assumée passe nécessairement par la détermination des tâches prioritaires à accomplir pour rendre irréversible le processus de stabilisation et éviter toute rechute possible. Ces tâches sont, pour nous, la sécurité à garantir, l'état de droit à reconstruire, la réconciliation nationale à promouvoir et le développement socio-économique à assurer.

Il va de soi qu'aucun pays sortant d'un conflit n'est capable de consolider la paix sans un concours précoce, substantiel et soutenu de la communauté internationale, y compris celui des États voisins et des organisations sous-régionales et régionales dont il fait partie. Dans cette œuvre de consolidation de la paix, le système des Nations Unies a pour vocation de jouer un rôle catalyseur étant donné la confiance qu'il inspire, la crédibilité attachée à son action et le savoir-faire accumulé depuis des décennies. Dans l'architecture des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix a démontré, depuis sa création, son utilité, sa pertinence et sa capacité de faire la différence dans la phase initiale de la consolidation de la paix.

La création, il y a six ans, de la Commission de consolidation de la paix a marqué l'avènement d'une étape nouvelle et décisive dans la manière avec laquelle l'ONU aborde la question de la paix et de la sécurité internationales et les questions de développement. Par sa nature transversale, ce nouvel organe a comblé un vide institutionnel en permettant d'aborder de manière intégrée les questions de sécurité, de développement et d'assistance. Par sa composition et sa représentativité, cette Commission offre une plate-forme crédible de coordination et de partage des bonnes pratiques pour venir en aide aux pays sortant d'un conflit.

Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur deux questions cardinales qui nous paraissent mériter une attention particulière. Il s'agit du financement et de la coordination. La Commission de consolidation de la paix ne peut réaliser pleinement son potentiel et faire la différence sur le terrain si elle ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à son action. Tous les Membres l'ont souligné ce matin. Or, jusqu'à présent, les fonds sur lesquels elle peut compter restent en deçà des besoins urgents des pays inscrits à son ordre du jour. Et ceci se reflète non seulement sur son rendement mais même sur sa visibilité en tant qu'acteur de la consolidation de la paix, comme nous avons pu le constater en Afrique de l'Ouest en mai dernier. Nous sommes d'accord avec les conclusions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience selon lesquelles la Commission gagnerait à explorer de nouveaux moyens plus flexibles et prévisibles de financer ses projets, en renforçant sa coopération avec les entités du système des Nations Unies, telles que les institutions financières internationales, ou encore avec des banques de développement régionales comme la Banque africaine de développement ou la Banque islamique de développement.

Nous considérons, à ce sujet, que l'important travail de « mapping » des différentes actions réalisé par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience est une initiative à encourager. Enfin, force est de constater que l'attrait grandissant qu'exerce la Commission de consolidation de la paix sur les pays sortant d'un conflit ne se traduit pas souvent par une connaissance ou une reconnaissance de son apport. Un travail de communication s'avère, dès lors, indispensable en vue de donner plus de visibilité au rôle de la Commission de consolidation de la paix, à son bilan dans les pays bénéficiaires et à la contribution qu'elle peut apporter ailleurs, comme cela a été dit par le Secrétaire général ce matin.

Notre organisation recèle d'importantes ressources, humaines, techniques et financières qui gagneraient à être canalisées par le biais de la Commission de consolidation de la paix. Une harmonisation des efforts est donc indispensable. La contribution des acteurs régionaux ou des organisations régionales est d'une grande importance pour la paix, la stabilité et le développement des pays sortant d'un conflit. Nous estimons que la coopération triangulaire constitue une approche qui devrait être explorée plus en profondeur par la Commission, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Une telle approche permettrait l'adaptation des moyens aux réalités locales et une utilisation optimale des ressources disponibles.

Avec la création de la formation Guinée en 2011, le nombre de formations pays couvert par la Commission s'élève désormais à six. Nous souhaitons saisir cette occasion pour féliciter aussi bien le Président de la Commission de consolidation de la paix en exercice que le Président sortant, pour le travail très pragmatique et très précieux qu'ils ont accompli.

Compte tenu de la proximité géographique de nombreux États sortant d'un conflit ou de crises et de la similitude des défis socio-économiques et sécuritaires qu'ils doivent relever, nous considérons que la création

de formations à caractère régional a aujourd'hui toute sa place. La création de tels pôles - à titre d'exemple au niveau du fleuve Mano, sachant que le Libéria et la Sierra Leone appartiennent à cette région, mais aussi au niveau du Sahel ou de la région des Grands Lacs - permettrait une meilleure coordination des activités communes et une harmonisation des efforts de consolidation de la paix au niveau des sous-régions. À la lumière des récents événements dans le Sahel, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix devrait accorder une attention particulière à l'aide aux pays de la bande sahélo-saharienne soit qui connaissent un conflit soit qui sortent d'une crise institutionnelle.

Le renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans l'architecture du système des Nations Unies revêt une importance particulière en vue de protéger les acquis enregistrés fort heureusement dans de nombreux pays africains. L'interaction entre cette Commission et le Conseil de sécurité mérite d'être renforcée davantage. À cet égard, nous nous félicitons de la régularité avec laquelle les Présidents des formations pays sont invités au Conseil pour faire part de leur vues et de leurs appréciations sur les situations inscrites à l'ordre du jour. En même temps, nous apprécions et appuyons le renforcement de la coopération entre la Commission d'une part et le Conseil économique et social ainsi que les institutions financières internationales et continentales d'autre part.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens à vous dire que c'est un plaisir de vous voir présider la présente séance. Nous vous remercions de votre présence ici et remercions la délégation colombienne de l'organisation du présent débat public et en particulier de l'excellent document de réflexion (S/2012/511, annexe) qu'elle a élaboré pour guider nos délibérations. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration et le Secrétariat du rapport dont nous sommes saisis (S/2012/70), qui couvre les travaux de la cinquième session de la Commission de consolidation de la paix.

Le Guatemala était membre de la Commission durant cette période et a même eu l'honneur d'assumer les fonctions de Vice-Président. En conséquence, nous nous identifions tout à fait au contenu du rapport, aussi bien quant aux informations dont il nous fait part qu'à ses analyses. Nous apprécions tout particulièrement les informations détaillées, concernant chacune des formations pays, relativement à ce que l'on considère comme les principales fonctions de la Commission, à savoir l'accompagnement politique, la sensibilisation et le soutien; la mobilisation des ressources; et l'amélioration de la coordination.

En conclusion de cette partie liminaire, nous remercions de leur intervention les Ambassadeurs Gasana et Momen, ainsi que M. Von Amsberg, de la Banque mondiale, à qui nous souhaitons la bienvenue.

C'est une idée très simple, sur le plan conceptuel, qui a donné naissance à la Commission de consolidation de la paix en 2005. Les Nations Unies avaient accumulé 60 années d'expérience solide en matière de maintien de la paix et de développement. Le moment était venu de faire fond sur ces expériences, en les concrétisant dans une entité spécialisée qui appliquerait les enseignements tirés dans les deux domaines aux pays sortant d'un conflit, autrement dit dans les processus de consolidation de la paix.

Cette idée a un corollaire illustré dans l'aspect institutionnel, puisque trois des principaux organes intergouvernementaux, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, ont traité différents aspects du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Quoi de mieux que de créer un organe spécialisé lié à ces trois organes, qui favoriserait une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies s'agissant spécifiquement de remédier à la situation des pays sortant d'un conflit?

On se souviendra que la Commission a été créée par les résolutions concomitantes 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, après une période de négociations relativement prolongée. De plus, il a été convenu de la possibilité de modifier le forum, en prévoyant un processus d'examen quinquennal.

En conséquence, trois de nos collègues - de l'Afrique du Sud, du Mexique et de l'Irlande - ont présenté au Conseil en 2010 leur rapport (S/2010/393, annexe), qui tente d'illustrer les vues divergentes au sein des Nations Unies s'agissant de la performance de la Commission. La principale conclusion à laquelle sont parvenus les trois cofacilitateurs peut être caractérisée en seule phrase : les espoirs qui ont accompagné avec la création de la Commission « doivent encore être réalisés ». Le rapport contient des recommandations qui cherchent à réduire l'écart entre les attentes et les résultats. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont donc suivi la même ligne s'agissant d'adopter la résolution 65/7 de l'Assemblée générale et la résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité.

Dans une brève déclaration, il n'est ni possible ni approprié de traiter les multiples problèmes soulevés dans

le rapport des cofacilitateurs comme dans celui de la Commission dont nous sommes saisis. C'est pourquoi, nous sommes reconnaissants à la présidence colombienne de son document de réflexion, qui s'achève par trois questions qui nous aideront à centrer nos dernières observations. Je serai bref.

Premièrement, comment la Commission peut-elle réaliser son potentiel d'apporter une valeur ajoutée au réseau d'institutions vouées à des rôles semblables? À notre avis, si la Commission respectait pleinement son mandat, sa valeur ajoutée apparaîtrait d'elle-même, puisque, contrairement à ce qu'implique la question, son rôle est unique. Elle n'a pas besoin de rivaliser avec d'autres forums pour gagner l'attention ou de l'espace. Pour souligner son rôle, il suffit d'améliorer sa capacité de créer des partenariats au sein et en dehors des Nations Unies. Au sein de l'Organisation, en raison des membres qui la composent, on peut dire que la Commission est le produit des trois principaux organes inter-gouvernementaux que j'ai mentionnés, et en tant que telle crée un lien entre eux, renforçant de la sorte le rôle de chacun.

De plus, la Commission représente un point de jonction entre le Conseil de sécurité - dont le mandat se limite au maintien de la paix et de la sécurité internationales - l'Assemblée générale et, par-dessus tout, le Conseil économique et social, auquel sont confiés des mandats dans le domaine du développement et de la gouvernance démocratique. Bien sûr, la ligne de démarcation entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix est floue, et c'est précisément pour cela qu'un accord entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix viendrait renforcer le respect des mandats de chaque organe, particulièrement sur le terrain.

Toutefois, nous avons l'impression que dans la pratique chaque forum mène ses activités séparément. En d'autres termes, parler souvent d'efforts coordonnés relève plus de la rhétorique que de l'action concrète. Cela doit prendre fin et faire place à de réelles alliances. On peut dire la même chose s'agissant des alliances en dehors des Nations Unies, particulièrement entre les institutions financières internationales. Certains progrès ont été enregistrés dans ce sens, en particulier concernant la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Mais nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Deuxièmement, quels outils la Commission doit-elle utiliser pour accroître son potentiel dans chacune de ses trois principales fonctions aux fins d'avoir un plus grand impact sur le terrain? D'après notre courte expérience au sein de la Commission, nous avons constaté que le plus fort potentiel se trouvait au niveau des formations pays, mais il pourrait être renforcé encore plus. Grâce à leur leadership, les formations jouent un rôle crucial, et donc le choix de leurs présidents mérite une attention spéciale. Il ne faut pas se limiter nécessairement au pool des représentants permanents accrédités auprès des Nations Unies ; on peut aussi penser à des personnalités éminentes hors de l'Organisation.

L'autre instrument qui a eu à l'évidence un impact important, grâce à sa valeur intrinsèque et aussi comme élément catalyseur pour les autres fonctions principales de la Commission, c'est le Fonds pour la consolidation de la paix. Il nous faut lancer un appel à l'ensemble de la communauté des donateurs pour sa reconstitution, puisque, à mon sens, et comme le Secrétaire général l'a indiqué ce matin, il a été l'élément qui a le mieux réussi dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix.

Troisièmement, quelle contribution les États Membres peuvent-ils apporter, à titre individuel et collectif, pour habiliter la Commission et la rapprocher de la réalisation de ses principaux objectifs? La Commission, comme tout autre organe intergouvernemental, est le produit de l'orientation et de l'appui responsables des États Membres et du soutien éclairé de son secrétariat. Jusque là, les demandes tendant à augmenter le nombre de formations de pays se sont heurtées à la capacité limitée du secrétariat de conduire un large volume d'activités. C'est une autre façon de dire que nous devons appuyer le Secrétariat et maintenir notre participation active à cette instance avec le dévouement, l'attention, je dirais même les sacrifices, dont de nombreux pays ont fait preuve au cours de ces cinq années.

À ce jour, la Commission de consolidation de la paix s'est révélée correspondre à l'un de ces cas que l'on rencontre souvent dans notre milieu et qui est caractérisé par le syndrome du « verre à moitié plein ». Selon nous le potentiel existe pour remplir l'autre moitié du verre proverbial et transformer la Commission en ce que nos chefs d'État et de gouvernement attendaient d'elle lorsqu'ils ont adopté le document final du Sommet mondial (résolution 60/1). Le rapport des cofacilitateurs de 2010 et le dernier rapport de la Commission (S/2012/70) proposent des pistes sur la manière d'atteindre cet objectif.

M. Vinay Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et remercier la délégation colombienne qui a organisé le débat public de ce jour. Nous remercions également le Secrétaire général,

les Ambassadeurs Gasana et Momen et le Vice-Président de la Banque mondiale de leurs déclarations fort utiles. Je tiens également, Madame la Présidente, à exprimer notre gratitude à votre délégation pour le document de réflexion très utile qu'elle nous a fourni (voir S/2012/511) pour le présent débat.

Les conflits actuels sont de nature très différente de ce qu'ils étaient dans le passé. Leur caractère intra-étatique, la nécessité de gérer les ressources naturelles, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et d'armes, et les dimensions régionales exigent une approche susceptible de consolider les progrès réalisés en matière de stabilisation. Consolider les institutions de la gouvernance centrale, promouvoir l'emploi des jeunes, assurer une justice de transition et la réconciliation nationale, fournir un support électoral et une consolidation de la constitution sont des tâches nécessitant l'assistance cohérente et soutenue de la communauté internationale. Il faut dire que cela requiert une volonté politique, l'allocation des ressources adéquates et un engagement à long terme.

C'est dans ce contexte que la consolidation de la paix, décrite parfois comme le chaînon manquant entre le maintien de la paix et la paix durable, prend toute son importance. La création de la Commission de consolidation de la paix, il y a six ans, traduisait le désir collectif de la communauté internationale de s'engager à aider les pays sortant d'un conflit dans leur transition. Outre son rôle de conseil, la Commission et son Comité d'organisation ont fait un travail louable dans le domaine de la consolidation de la paix.

Étant donné les multiples tâches que la Commission de consolidation est appelée à accomplir, il n'est pas surprenant qu'elle doive faire face à différents défis. Selon nous, la détermination de la communauté internationale de fournir les ressources adéquates est la condition première pour le succès des efforts de consolidation de la paix dans les pays après les conflits.

Deuxièmement, une plus grande cohésion entre les différents organes de l'Organisation des Nations Unies sous l'égide de la Commission est indispensable pour qu'elle soit en mesure de respecter son ordre du jour. À cet égard, je voudrais dire que le contexte organisationnel de consolidation de la paix continue de pâtir d'un manque d'uniformité. Certains efforts en matière de consolidation de la paix sont gérés par le Département des affaires politiques, d'autres par le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il est évident que la prise de décision en matière de consolidation de la paix a besoin d'être traitée de façon adéquate au sein de l'Organisation.

Il est également important de garder à l'esprit que la paix dans les sociétés sortis d'un conflit ne peut être rétablie que si les citoyens sont libérés de la crainte et aspirent à des institutions gouvernementales fonctionnant efficacement. La capacité d'une gouvernance efficace, en retour, dépend de l'existence d'institutions qui permettent à ces autorités de répondre efficacement aux aspirations de la population. Cet aphorisme de politique générale est corroboré par l'expérience de la communauté internationale dans ses efforts de maintien et de consolidation de la paix au cours des deux dernières décennies.

C'est pourquoi nous pensons que les institutions essentielles de la gouvernance sont la clé d'une paix durable. Elles doivent s'enraciner localement plutôt que d'être imposée à un échelon supérieur. Leur pertinence locale et leur caractère inclusif feront toute la différence dans le processus de gouvernance. Il est donc important pour la Commission de consolidation de la paix d'aligner ses objectifs avec les priorités nationales et de s'assurer que tous les plans et programmes sont mise en œuvre sous une direction nationale et à travers des institutions nationales pour que les résultats positifs soient durables, même s'ils peuvent être lents. La Commission doit également tirer des leçons de ses expériences les plus pertinentes en fonction des conditions socio-économiques prévalant dans les pays inscrits à son ordre du jour. Le succès des efforts de consolidation de la paix assurera en retour le succès de la Commission en encourageant des processus politiques inclusifs, la réconciliation nationale et les réformes dans le secteur de la sécurité.

La consolidation de la paix dans le cadre du processus global de paix donnera les meilleurs résultats. Pour cela la communauté internationale doit mettre à disposition un niveau prévisible et approprié de ressources sur de longues périodes. Notre plaidoyer doit être accompagné d'engagements en ressources équivalents.

La capacité de l'Organisation d'aider les institutions nationales dépend du Secrétariat et des fonds et programmes disposant des compétences requises et pertinentes pour ces sociétés. Selon nous, l'examen du Secrétaire général relatif à la capacité civile est un pas important pour faire en sorte que le processus soit inclusif et représentatif. À notre avis, la souplesse du recrutement et du déploiement n'est pas une condition suffisante pour un résultat performant.

Ceux qui sont prêts investir leurs vies dans ce domaine doivent être salués. Nos experts sur place qui connaissent parfaitement la situation et ont consacré beaucoup de leur temps en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan et dans d'autres lieux

difficiles devraient être les pivots de toutes nos actions. En même temps, nos efforts doivent correspondre à la demande et doivent s'adapter aux situations évolutives. Il nous faut simplifier le choix des officiers militaires et de police pour une affectation provisoire. Les méthodes de communication avec les États Membres sont dépassées à cet égard et doivent être améliorées. Le caractère représentatif de nos institutions assurera l'esprit collectif de notre entreprise, notamment des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, sur le terrain.

Pour terminer, je tiens à souligner que, en tant que citoyenne du monde responsable, dotée d'une grande expérience en matière d'édification de la nation, ce qui est très pertinent pour le programme de la Commission de consolidation de la paix, l'Inde est un pays sur lequel compter pour relever les défis du processus de consolidation de la paix, notamment sous l'égide de la Commission de consolidation de la paix.

M. Araud (France) : Madame la Présidente, je remercie la Ministre des affaires étrangères de la Colombie de sa présence parmi nous aujourd'hui, et la Colombie, qui a organisé ce débat sur la consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Bangladesh, et son prédécesseur, l'Ambassadeur du Rwanda, ainsi que le représentant de la Banque mondiale.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous constatons aujourd'hui qu'en dépit de l'examen de 2010, le rôle de la Commission de consolidation de la paix est encore en définition. Je souhaiterais donc faire trois remarques à ce sujet.

Tout d'abord, le rôle premier de la Commission de consolidation de la paix est, en lien avec l'État concerné, d'identifier les besoins sur le terrain et les acteurs déjà impliqués. Le contact avec le terrain permet de disposer d'une image des besoins. Le travail réalisé dans le cas de la Guinée en est un exemple. L'exercice de cartographie conduit par le Luxembourg et le Japon permet de disposer d'une image précise et chiffrée des lacunes existantes et des projets à mener pour y répondre. Cet exercice mérite d'être reproduit dans les autres formations pays de la Commission.

L'identification des domaines les plus urgents doit être le fruit d'un dialogue approfondi avec l'État concerné. Pour faciliter ce dialogue, il existe, dans certains pays sortis de crise, des bureaux intégrés de consolidation de la paix, comme au Burundi ou en République centrafricaine. Il est indispensable que les formations pays de la Commission soient en contact étroit avec ces bureaux et que leurs échanges soient fluides. Ce dialogue ne peut être efficace que si les liens avec le terrain sont renforcés. Comme l'a montré la visite du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, il existe parfois un manque de visibilité de la Commission dans les États de la région et, notamment, en Sierra Leone.

Une fois ce travail d'identification des besoins effectué, il est important que la Commission puisse jouer son rôle d'accompagnement politique. D'un côté, un élément important des tâches attribuées à la Commission de consolidation de la paix est celle du plaidoyer, en particulier en faveur de la mobilisation des ressources. Mais de l'autre, la Commission doit entretenir également un dialogue avec les autorités des pays à son ordre du jour pour leur demander de prendre des engagements précis, suivis d'effets.

En effet, la signature de documents d'engagements mutuels ou de plans de consolidation de paix avec un État ne suffisent pas pour garantir que ceux-ci seront mis en œuvre. Par exemple, le plan de consolidation de la paix en ce qui concerne le Soudan du Sud est pour l'instant bloqué en raison d'un budget d'austérité. Dans certaines situations, les États n'ont pas les moyens d'absorber tous les projets en cours et d'y participer pleinement. Il est donc essentiel d'établir des priorités et de faire preuve de réalisme.

Enfin, l'élément clé du rôle de la Commission de consolidation de la paix est la coordination. La Commission a été conçue pour être un lieu de contact entre les différents membres de la communauté internationale, parmi lesquels les institutions financières jouent un rôle déterminant. Il faut poursuivre les partenariats avec celles-ci. Cette coordination est un exercice de long terme. Pour assurer la durabilité de l'engagement de la communauté internationale, certaines réflexions ont été lancées, c'est le cas notamment de l'examen des capacités civiles. La question du développement des partenariats est au coeur de cet examen et nous estimons que réside là le meilleur espoir d'un engagement dans la durée.

La communauté internationale ne doit pas créer les conditions d'une dépendance et du maintien d'un État sous perfusion mais plutôt les conditions d'un rétablissement. Une option à privilégier est la mise en place de contrats, tels que le pacte du « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles, défini lors du Forum sur l'efficacité de l'aide au développement,

à Busan, qui consiste à définir des engagements de l'État et donc qui l'implique dans la démarche. Les initiatives visant à soutenir la restauration d'un tissu économique viable doivent être particulièrement encouragées. La manifestation conjointe organisée au mois de juin entre la Commission et le Conseil économique et social, sur les partenariats pour la création d'emplois pour les jeunes dans les pays sortant de conflits, a été utile. Elle doit aussi trouver une traduction sur le terrain dans chacun des pays suivis par la Commission.

Je conclurai en soulignant que pour parvenir à apporter une réponse coordonnée à des situations post conflit et à pérenniser le retour à la stabilité et à la paix, il est indispensable que la Commission agisse comme un mécanisme souple et réactif permettant de réunir tous les acteurs autour d'un plan d'action commun. Nous devons donc être particulièrement vigilants face au risque de bureaucratisation de cette jeune institution.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par vous remercier, ainsi que l'Ambassadeur Néstor Osorio et l'ensemble de votre délégation, de l'initiative importante et opportune d'aujourd'hui et d'avoir rédigé une excellente note de réflexion aux fins de notre débat (S/2012/511, annexe). Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé, de même que les Présidents ancien et en exercice de la Commission de consolidation de la paix et le Vice-Président von Amsberg de la Banque mondiale, de leurs déclarations pénétrantes. Je tiens aussi à féliciter la Sous-Secrétaire générale Judy Cheng-Hopkins pour l'important travail qu'elle accomplit à la tête du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement à la présente séance par l'Observateur de l'Union européenne.

Nous sommes ici aujourd'hui non seulement pour débattre du dernier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2012/70), mais également pour débattre, de manière plus générale, de la manière dont nous pouvons renforcer le rôle de la Commission au sein du système des Nations Unies, surtout l'impact qu'elle a sur le terrain. Selon nous, la Commission de consolidation de la paix n'a pas encore pleinement réalisé son potentiel. Qu'est-il possible de mieux faire? Le document de réflexion élaboré par la présidence colombienne soulève d'importantes questions. L'engagement de la Commission avec un pays doit être souple et doit évoluer sur la base d'une évaluation continue. Nos approches doivent être propres au contexte ; aucune approche unique ne peut s'adapter à toutes les situations. Il y a toutefois quelques points et principes déterminants qui nous semblent importants.

Premièrement, nous devons préciser le rôle de la Commission de consolidation de la paix et définir des attentes réalistes. Il semble que le succès de la Commission de consolidation de la paix n'ait souvent été mesuré qu'en fonction de ses capacités de mobiliser des ressources. La mobilisation des ressources, notamment en faisant appel à des donateurs non traditionnels, est effectivement un rôle essentiel pour la Commission de consolidation de la paix. Mais il doit être clair que ce n'est pas son unique rôle. Appuyer politiquement des pays qui sortent d'un conflit et promouvoir la cohérence entre les acteurs internationaux sont d'autres tâches essentielles énoncées dans les résolutions constitutives de la Commission. Les conditions d'octroi d'un financement par le Fonds pour la consolidation de la paix sont donc également liées à l'attachement national d'un pays à un processus politique de consolidation de la paix. Mobiliser des ressources n'est pas une tâche isolée, cela doit aller de pair avec un processus politique crédible et contrôlé par le pays. La Commission ne pourra réussir que si le gouvernement national concerné témoigne d'un engagement politique sincère à un processus de consolidation de la paix.

Deuxièmement, un appui politique effectif des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ne donnera de résultats que s'il existe une coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix et d'autres acteurs clefs sur le terrain, à savoir les représentants exécutifs et les représentants spéciaux du Secrétaire général. Les rôles et responsabilités des différents acteurs doivent être clairement définis afin d'éviter les chevauchements. La première réunion entre les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix et les représentants du Secrétaire général pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, qui s'est tenue en mai à New York, a été un pas important dans la bonne direction. Selon nous, ce type de dialogue doit avoir lieu de manière beaucoup plus régulière. L'avantage comparatif de la Commission de consolidation de la paix par rapport aux missions des Nations Unies sur le terrain est sa structure gouvernementale, qui devrait lui permettre d'accroître l'influence politique des représentants du Secrétaire général.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix doit mieux tirer parti de l'influence politique de chacun de ses membres. Les États membres de la Commission doivent renforcer leur action pour aider les présidents des formations pays de la Commission de

consolidation de la paix dans leurs travaux. Les membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et les formations pays de la Commission ont la responsabilité d'appuyer la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle puisse avoir un impact réel sur le terrain. La Commission a été créée en tant qu'organe composé des membres de différents organes de l'ONU, y compris sept membres du Conseil de sécurité, justement parce que ces membres apportent aux activités de la Commission l'influence et l'expérience politiques qu'ils ont acquises au sein d'autres organes. Il faut mieux tirer parti de la nature intergouvernementale de la Commission pour appuyer les pays inscrits à son ordre du jour.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix doit maintenir une relation plus étroite et plus régulière avec d'autres partenaires clefs dans le domaine, notamment avec des donateurs importants tels que la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux actifs et d'autres acteurs internationaux concernées. Je me félicite donc de la présence du Vice-Président de la Banque mondiale, M. von Amsberg à la séance d'aujourd'hui. Sa déclaration sur l'amélioration de la coordination entre la Banque mondiale et la Commission de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit est rassurante. Nous encourageons les deux parties à tirer pleinement parti de leur potentiel en vue d'une coopération future. Seuls des échanges réguliers et étroits permettront de recenser les lacunes et les chevauchements, que ce soit dans le domaine de l'approvisionnement en ressources ou du renforcement des capacités civiles.

Cinquièmement, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil doivent entretenir davantage de relations interactives et dynamiques. Nous nous félicitons du fait que les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix prononcent régulièrement des exposés devant le Conseil de sécurité. Les membres du Conseil devraient, selon nous, également envisager d'inviter les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, selon que de besoin, aux consultations officieuses du Conseil de sécurité. Nous devrions en outre nous employer à élargir les échanges informels existants entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité à l'extérieur de la salle des consultations. À cet égard, nous avons eu des échanges de vues informels fructueux tant sur le Burundi que sur le Libéria. Nous estimons qu'il pourrait être utile aux travaux du Conseil de tenir davantage d'échanges de vues informels tels que ceux-là.

Le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix peut mieux tirer parti des avantages que lui confère sa structure intergouvernementale unique. Il pourrait servir de cadre idéal pour resserrer les liens entre ce qui se passe à l'extérieur de l'ONU, telles que les activités de la Banque mondiale, mais également des initiatives telles que le « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles et l'agenda de consolidation de la paix de l'ONU. De même, la Commission pourrait contribuer à jeter des passerelles entre certains processus internes de l'ONU, tels que l'agenda post-2015, et l'agenda de consolidation de la paix.

Ayant moi-même présidé le Comité d'organisation de la Commission, en 2010, je suis bien conscient des possibilités, des problématiques et des limites de cet organe intergouvernemental unique en son genre. Nous l'avons tous créé ensemble afin d'asseoir plus solidement la paix et le développement dans les pays sortant d'un conflit. Il relève donc également de notre responsabilité commune de faire en sorte qu'elle réussisse.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous voir présider aujourd'hui cette séance. Votre présence parmi nous en ce jour illustre à la fois l'importance de la question de la consolidation de la paix et la volonté de la Colombie et de chacun d'entre nous d'asseoir solidement et durablement la paix et la sécurité grâce au développement socioéconomique.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je remercie le Secrétaire général de son exposé et des efforts qu'il déploie pour promouvoir la consolidation de la paix en tant que composante essentielle des travaux de l'ONU. Je remercie également les Ambassadeurs Gasana et Momen de leurs déclarations sur les travaux passés et en cours de la Commission de consolidation de la paix. Je salue par ailleurs la présence parmi nous aujourd'hui du Vice-Président de la Banque mondiale.

Je vais aborder trois questions qui doivent continuer de mobiliser notre attention dans un avenir proche, à savoir la relation entre la Commission et les autres organes de l'ONU, le partenariat avec les acteurs extérieurs et la mobilisation des ressources.

Comme l'ont souligné nombre d'orateurs qui m'ont précédée, le renforcement des liens institutionnels entre la Commission et le Conseil de sécurité, l'Assemblée

générale et le Conseil économique et social est l'une des initiatives les plus importantes de la Commission. C'est une conséquence naturelle de la diversité des problèmes qu'elle doit affronter et de la nécessité de mobiliser l'appui politique de l'ensemble des États Membres. Nous sommes convaincus, en particulier, que la Commission se trouve dans une position unique pour jouer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne les pays inscrits à l'ordre du jour des deux organes. Comme le Conseil l'a déjà reconnu, la sécurité et le développement sont étroitement imbriqués. La Commission est naturellement compétente pour offrir une perspective globale des causes profondes des conflits et des multiples problèmes qui apparaissent après les conflits. Une approche intégrée, tenant compte du lien étroit entre sécurité et développement, en tant que piliers d'une paix durable, doit être considérée comme un atout important de la Commission.

Le panachage cohérent des activités de consolidation de la paix et de maintien de la paix est également un outil puissant pour garantir que la stabilisation à court terme permettra de renforcer la capacité de lutte contre les problèmes de sécurité à moyen et long terme. Mieux un État est équipé pour affronter les conflits sociaux et économiques, plus il sera capable d'éviter une reprise du conflit. À cet égard, les points de vue de la Commission peuvent s'avérer précieux dans de nombreux domaines, tels que la réforme du secteur de la sécurité; les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; l'intégration économique des femmes; l'emploi des jeunes; la gestion des ressources naturelles; et la restauration des services de base ainsi que la revitalisation économique. Nous espérons donc que la synergie entre le Conseil de sécurité et la Commission ne cessera d'être renforcée à l'avenir, notamment par le biais de débats interactifs plus fréquents et de la participation des présidents de la Commission aux délibérations qui revêtent de l'intérêt pour les deux organes.

Il est capital de promouvoir une relation plus étroite avec les organisations régionales et les missions des Nations Unies afin d'ouvrir des perspectives plus nettes sur la réalité sur le terrain et de favoriser un engagement plus étroit auprès des acteurs locaux. Le rapport annuel (S/2012/70) montre que le nombre de partenaires de la Commission a augmenté récemment. Il nous incombe de maintenir cet élan. Il convient de souligner le cas des institutions financières internationales. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international jouent un rôle fondamental en aidant les pays qui se relèvent d'un conflit à améliorer leur gestion économique, à lancer le relèvement économique et à recevoir un appui financier absolument nécessaire.

Cela m'amène à ma dernière remarque, concernant la mobilisation des ressources. Comme nous le savons tous, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix doivent en général surmonter des situations qui donnent aux donateurs, aux investisseurs et aux institutions internationales l'impression que les risques sont élevés. Il nous incombe de les aider à trouver des moyens de susciter une attention plus soutenue de la part de la communauté internationale et de récolter les ressources nécessaires au développement de leurs capacités nationales et au maintien de la stabilité.

Nous espérons que les délibérations d'aujourd'hui nous permettront de franchir une étape en vue d'améliorer les relations entre la Commission et le Conseil de sécurité. Nous espérons également qu'elles aideront la Commission à jouer un rôle encore plus important au sein du système des Nations Unies.

En tant que Président de la formation Guinée-Bissau et membre du Comité d'organisation, le Brésil réaffirme son attachement aux efforts que nous déployons en commun pour aider les pays qui sortent d'un conflit à s'acheminer vers la paix, la stabilité et le développement socioéconomique.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Étant donné l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.